



AUDE 2030 UN PACTE TERRITORIAL POUR L'AVENIR DE L'AUDE

Schéma départemental
d'aménagement et
de développement
durable du territoire

AUDE 2030!



VOLUME I







AUDE 2030
UN PACTE TERRITORIAL
POUR L'AVENIR DE L'AUDE

ÉTAT DES LIEUX ET STRATÉGIE

INTRODUCTION : L'ESPRIT DU SCHÉMA

Contexte : l'union face à un environnement en mutation

- Des concurrences territoriales renforcées par la crise économique 8
- Des marges de manœuvre réduites par la réforme de la fiscalité locale 9
- La recomposition de l'action publique locale 10

Un schéma qui prend appui sur les grands travaux déjà engagés

- Audevant, le projet de développement durable audois 12
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) 13
- Un SDADDT à l'articulation des SCoT et du SRADDT 17

Les fondamentaux du Schéma

- Un schéma structuré par les trois piliers du développement durable 18
- Une volonté partagée entre le Conseil général, les intercommunalités et le Comité de Liaison Interconsulaire De l'Aude (CLIDA) 19
- Un pacte de solidarité territoriale 20
- Un cadre de référence pour guider l'action de tous les partenaires 21
- Un schéma intégré pour répondre aux besoins des Audois 21

Une élaboration partenariale

- Un partenariat large et mobilisateur 23
 - Différentes instances pour élaborer le SDADDT 23
- Une définition progressive, en trois grands temps 24

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

État des lieux selon les trois grands volets

- Volet « Aménagement, infrastructures, gestion de l'espace et des ressources » 28
 - Infrastructures 28
 - La couverture numérique 30
 - Mobilité et déplacements 30
 - Gestion de l'espace et urbanisme 32
 - Environnement 33
- Volet « Économie, agriculture, tourisme et emploi » 36
 - Développement économique 36
 - Emploi et formation 37
 - Développement touristique 38
 - Développement agricole 40
- Volet « Populations et services aux personnes » 42
 - Démographie et accueil de nouvelles populations 42
 - Les services aux personnes et aux familles 43
 - Les services et commerces de proximité 44
 - Logement et habitat 45
 - Loisirs et culture 46

Les enjeux territoriaux de l'Aude et leurs particularités

■ Les enjeux généraux du département de l'Aude.....	48
Une dynamique de développement qui, aujourd'hui, déséquilibre et fragilise le département.....	48
Trois types d'espaces organisent actuellement le département mais connaissent des perspectives de développement distinctes.....	50
■ Les enjeux des pôles urbains	52
Le fort développement démographique	52
Les grandes infrastructures de transport et économiques.....	52
Le foncier économique disponible	52
La mobilité quotidienne.....	53
Des particularités de chaque pôle urbain à prendre en compte, en lien avec les territoires qui l'environnent.....	53
■ Les enjeux des territoires intermédiaires.....	55
Les déplacements - mobilités.....	55
Les commerces, services et loisirs de proximité.....	55
L'agriculture	55
■ Les enjeux des avant-pays.....	56
La démographie	56
Le développement économique.....	56
Les services de proximité.....	56
La fracture numérique	56
Les déplacements	57

UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE L'AUDE

Trois objectifs stratégiques

■ Renforcer l'attractivité résidentielle.....	60
Répondre à une progression démographique affirmée mais contrastée	60
Une volonté collective de mieux répartir la croissance démographique	61
■ Soutenir le développement économique.....	61
Exploiter les atouts économiques	61
Fédérer les acteurs en faveur de l'innovation et de l'accueil des entreprises	62
■ Valoriser les patrimoines naturel, historique et touristique.....	62
Les ressources naturelles et patrimoniales, un atout indéniable pour l'Aude.....	62
... constituant des facteurs d'attractivité économique et résidentielle.....	63

Une organisation territoriale équilibrée

■ Deux pôles d'équilibre : Narbonne et Carcassonne	64
■ Cinq pôles urbains en réseau.....	66
■ Un maillage des avant-pays avec des bourgs-centres.....	68

Une mise en œuvre partenariale du schéma

■ Pilotée par le Conseil général et les intercommunalités	70
■ Un cadre de référence articulé avec les schémas sectoriels départementaux.....	70
Des instances de gouvernance partenariales	71



Partie 1

INTRODUCTION: L'ESPRIT DU SCHÉMA

Contexte : l'union face à un environnement en mutation

Crise économique mondiale, urgence écologique, évolutions sociologiques d'envergure, réformes législatives profondes... les territoires doivent aujourd'hui faire face à un environnement de plus en plus complexe, qui multiplie les défis auxquels ils doivent répondre.

Alors que ce contexte pourrait amener chaque acteur à se replier sur ses propres enjeux, sur les évolutions qu'il doit anticiper, sur ses propres défis, le Département de l'Aude a décidé d'être proactif et de jouer collectif en engageant l'élaboration de son Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDADDT).

Véritable cadre de référence commun pour les collectivités, son objectif est de leur permettre d'agir ensemble face aux nouveaux défis posés par ce contexte en mutation.

■ Des concurrences territoriales renforcées par la crise économique

Un mot caractérise plus que jamais le monde d'aujourd'hui : la mondialisation. Internationalisation des échanges, développement exponentiel de la mobilité des facteurs de production et des capitaux, explosion de la répartition des processus productifs des entreprises, accélération des rythmes de décision et de mutation... Autant d'éléments qui font de chaque territoire le concurrent d'un autre... Pour réussir à maintenir leur activité, à ne pas subir mais agir, ils doivent valoriser leurs ressources, leurs qualités, tout ce qui leur est spécifique et qui n'est pas délocalisable.

Qualité de vie, grands équipements, solidarité entre les hommes... sont autant d'atouts qu'il faut savoir mettre en avant pour répondre présent dans cette compétition. Cet impératif a été exacerbé par l'accentuation de la crise économique mondiale. Plus que jamais, il faut réussir à attirer et à conserver sur place les acteurs du développement.

Par ailleurs, la crise a des effets considérables sur l'environnement social et économique des territoires, et ce surtout depuis 2008. Ils se ressentent avec une acuité particulière sur tous les territoires déjà marqués par les difficultés sociales (quartiers classés

en zone urbaine sensible, territoires ruraux). Face à l'aggravation de la crise, les collectivités doivent agir : soit pour prévenir les dégâts (rendre le territoire attractif, compétitif), soit pour y remédier (restructuration, requalification urbaine, aides sociales, aides à l'emploi...). Dans un contexte de contraction des ressources (gel des dotations de l'État, moindres rentrées fiscales...) et d'accroissement des besoins, les collectivités n'ont d'autre choix que de réinterroger leurs manières d'agir et leurs pratiques habituelles en termes de partenariat. En effet, pour continuer d'assurer le développement économique et social des territoires, il est désormais indispensable d'optimiser les ressources et de mettre en place de meilleures synergies entre les acteurs publics.



■ Des marges de manœuvre réduites par la réforme de la fiscalité locale

Nous venons de l'évoquer : la crise se concrétise pour une contraction des ressources pour les collectivités territoriales face à une demande d'intervention qui ne cesse de croître... La situation se complexifie encore avec la réforme profonde du système de financement local.

En premier lieu, la réforme de la taxe professionnelle de 2009 a retiré aux collectivités une grande part de leur possibilité de maîtrise des taux des impôts qui constituent leurs recettes. Plus que l'autonomie financière, c'est l'autonomie fiscale des collectivités qui a été chamboulée par la réforme. Ainsi, selon le rapport « Carrez-Thénault », les départements ne peuvent plus moduler que 16 % de leurs recettes, contre 35 % antérieurement.

Par ailleurs, la réforme des finances locales a amené plus d'incertitudes quant aux ressources des collectivités. La taxe professionnelle était un impôt stable assis sur les immobilisations et les valeurs foncières. Il procurait donc de la visibilité aux collectivités et son dynamisme dépendait



directement du nombre d'entreprises présentes sur le territoire. Il n'en va pas de même pour la Contribution Économique Territoriale (CET). En effet, si sa partie Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) se fonde sur le bâti, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dépend de la production de l'entreprise. Or, celle-ci est volatile : la visibilité est moins grande pour les collectivités.

De plus, la CVAE fait craindre un renforcement des inégalités territoriales en matière de fiscalité économique. En effet, les communes et départements qui abritent déjà des entreprises à forte valeur ajoutée auront encore plus de ressources... Et l'inverse risque fort de se produire pour ceux qui hébergent des entreprises à valeur ajoutée moins importante.

Concernant les départements, deux autres éléments viennent peser sur leurs finances du fait de la crise. D'abord, ils voient augmenter leurs principales dépenses en matière sociale (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, le Revenu de Solidarité Active et la Prestation de Compensation du Handicap ont progressé de 59 % entre 2004 et 2011¹) alors que les compensations de l'État sont gelées (elles couvrent aujourd'hui seulement 55 % de ces dépenses, en moyenne¹). Ensuite, selon les départements, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) peuvent représenter une part importante de leurs recettes. Or, les transactions immobilières sont rendues plus volatiles et incertaines avec la crise.

Dans ce contexte de contraction des finances publiques locales et de réduction de l'autonomie fiscale des collectivités, si l'on veut rendre possible le développement de l'Aude et la mise en place de politiques publiques pertinentes, le dialogue, l'élaboration de stratégies communes et l'union des moyens sont un impératif. Les collectivités de l'Aude ont bien compris ce défi, et entendent y apporter une réponse à travers l'élaboration de ce Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

1. Source : « Budget : les départements s'attendent à passer des fins de mois très difficiles », T. BEUREY, Localtis, publié le 09 octobre 2012.

■ La recomposition de l'action publique locale

L'organisation territoriale de la France est encore à la recherche de la bonne articulation entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Cette organisation connaît actuellement un mouvement d'évolution d'une ampleur sans précédent. Il est indispensable d'en tenir compte pour construire un projet d'aménagement du territoire.

Depuis les lois Defferre, une question est récurrente : celle de l'articulation des compétences entre les départements et les régions. Comment clarifier leurs actions, éviter les doublons, favoriser les synergies ?

Le nouvel acte de la Décentralisation s'inscrit également dans cette démarche de clarification des compétences : elle affirme la clause de compétence générale tout en désignant des collectivités « chef de file » pour chaque compétence.

Le Département, au-delà de cette clarification des compétences, veut affirmer un nouveau rôle : être un réel partenaire des acteurs locaux. Le Conseil général de l'Aude considère que le développement territorial ne se fera pas sans l'implication des acteurs territoriaux et économiques, la définition d'objectifs partagés, la mise en commun des moyens, et la communication entre les collectivités. Il est conforté dans cette position par le nouvel acte de la Décentralisation, qui, bien qu'il ne soit pas stabilisé, s'inscrit dans cet esprit. On sait déjà que deux instances de dialogue entre les collectivités et l'État

seront créées : le Haut Conseil aux Territoires et les Conférences Territoriales de l'Action Publique. Le Département, bien entendu, y sera représenté, et pourra mieux dialoguer et débattre avec les autres collectivités et l'État. Cela permettra certainement de faciliter l'accomplissement de l'un des vœux des États Généraux de la Démocratie Territoriale réunis en octobre 2012, au Sénat : améliorer la coordination des politiques publiques.

Ces États Généraux avaient également proposé que le nouvel acte de la Décentralisation instaure une conférence départementale entre le Département et les intercommunalités pour faire avancer le débat public. Le SDADDT de l'Aude, de par sa démarche participative, s'inscrit dans la droite ligne de cette proposition.

Le remodelage actuel de l'action publique a une tendance de fond : mettre en évidence le bloc local. En effet, il est l'échelon qui correspond au bassin de vie de la population et permet de mettre en place des politiques publiques pertinentes : c'est le niveau où le projet territorial local peut prendre tout son sens. Sans pour autant renier l'identité des communes, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales, en désignant le bloc intercommunal comme l'acteur incontournable de l'échelon local, vient désormais le positionner comme l'acteur opérationnel de mise en œuvre des politiques de développement territorial. Ces politiques publiques seront établies dans une concertation maximale entre les collectivités concernées. L'État, la Région, et le Département participeront et à leur structuration, et à leur financement.

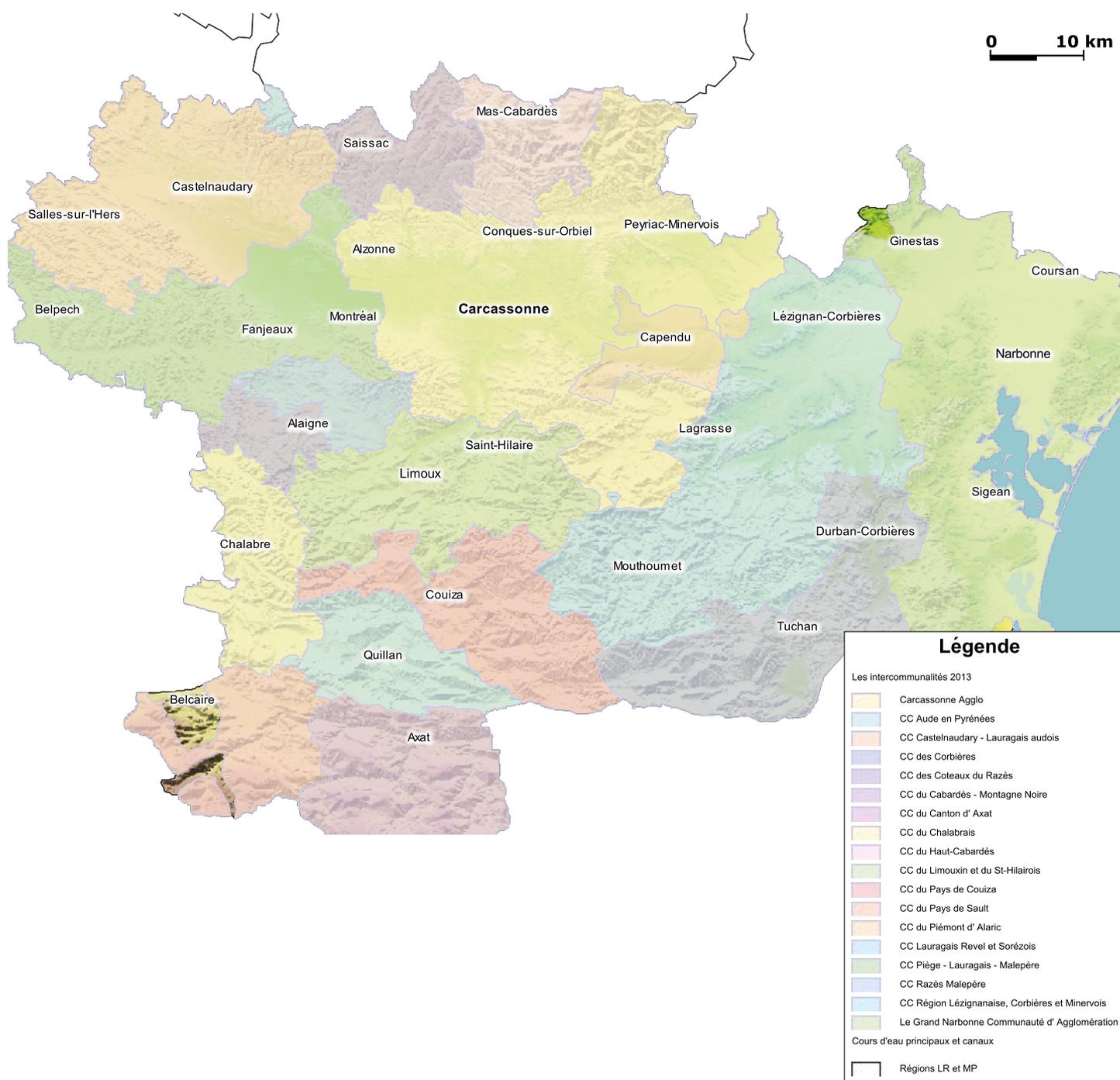


Le territoire audois se structure progressivement en intercommunalités plus fortes, mieux à même de répondre aux enjeux majeurs des populations aujourd'hui comme demain.

L'Aude comptera ainsi au 1^{er} janvier 2014 11 intercommunalités contre 17 actuellement. il s'agit d'une nouvelle étape importante de la coopération entre les communes.

L'organisation actuelle de l'intercommunalité

Source : Schéma départemental de coopération intercommunale, CDCI du 17/12/2012



Un schéma qui prend appui sur les grands travaux déjà engagés

■ Audevant, le projet de développement durable audois

Lancé en Mars 2009 par le Conseil général de l'Aude, AUDEVANT est un pari innovant : élaborer un projet de développement durable pour le département en le fondant sur la participation des acteurs de la société civile, des associations, des élus locaux... Questionnaires, forums citoyens, ateliers, site internet interactif... les outils développés pour permettre l'expression des habitants ont été nombreux. Le Conseil général a approuvé en session, le 28 Juin 2010, la concrétisation de cette démarche. Audevant, décliné en 21 Objectifs, constitue aujourd'hui une véritable feuille de route pour le Département.

Le Projet AUDEVANT s'articule autour de 5 enjeux majeurs :

Aménager un territoire audois équilibré et solidaire : les Audois ne veulent pas que le développement se concentre sur des pôles, mais souhaitent qu'il se répartisse au mieux sur le territoire, en s'adaptant à ses spécificités. Le développement doit être durable, tout en permettant à l'Aude de s'ouvrir sur les autres régions, la Méditerranée, le monde.

Un environnement et des ressources naturelles préservés : la gestion responsable de l'environnement est un point central d'AUDEVANT : préservation des écosystèmes, limitation des impacts des activités de l'homme, prévention des risques... Le projet accentue également l'importance d'un problème plus spécifique à l'Aude : l'économie de l'eau, et la nécessité de la gestion solidaire de cette ressource.

La qualité de vie pour tous : dans tout le territoire et pour tous les habitants, les Audois insistent pour avoir un enseignement de qualité, un accès facilité aux activités artistiques et culturelles (présence sur tout le territoire, mutualisation des moyens, mise en réseau des activités...). Le sport doit être reconnu comme un vecteur de développement et de cohésion sociale et promu à ce titre.

Une économie respectueuse de l'homme et de l'environnement : pensée d'un point de vue durable, l'économie doit servir à valoriser l'Aude et ses richesses non délocalisables, conforter la vocation agricole du département et permettre le développement de l'ensemble des secteurs d'activité (tels le tourisme).

Les solidarités : un facteur de développement pour les hommes et les territoires : la solidarité doit être assurée envers les populations les plus précaires, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles, les jeunes...



Pour le Conseil général de l'Aude, Audevant, au-delà de sa portée opérationnelle directe, doit également servir à guider l'avenir à long terme du département. C'est pourquoi il a pris un engagement : se servir de ce projet de développement durable participatif comme d'une base pour l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SDADDT).

Le SDADDT doit permettre de concrétiser, et d'approfondir les engagements inscrits dans le projet d'Audevant avec l'ensemble de ses partenaires territoriaux, économiques et sociaux.

■ Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)

Un schéma départemental ne peut pas s'élaborer sans tenir compte de son environnement et des niveaux différents d'aménagement du territoire. La Région, en particulier, a adopté le 25 septembre 2009 un document prospectif de développement durable stratégique : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT). Ce n'est pas un document prescriptif pour les départements : il les invite à se mettre en mouvement dans

les orientations qu'il définit. Il a fixé des caps, et incite les collectivités territoriales à se les approprier, à aller plus loin dans la démarche. La Région pourra les accompagner dans la réalisation des projets qui en découlent.

C'est donc tout naturellement que le SDADDT s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les orientations du SRADDT.

Le SDADDT constitue un document de mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement du territoire. Il constitue une interface entre les grandes orientations du SRADDT et les objectifs précis et opérationnels propres à l'Aude. Il est essentiel que les intercommunalités, partenaires privilégiés des politiques d'aménagement du territoire, trouvent dans les orientations stratégiques de ces deux schémas un cadre cohérent de développement.

En décembre 2012, la Région Languedoc-Roussillon a lancé la réactualisation de son schéma. Pour ce faire, elle a organisé dix rencontres « le Dialogue Territorial », qui se sont appuyées sur les grands ensembles actés par le schéma d'origine. Les partenaires territoriaux ont été invités à participer à ces journées pour débattre de l'avancée des grands défis inscrits dans le SRADDT. Ces rencontres ont été aussi l'occasion d'inscrire cette réflexion dans la perspective de l'Acte 3 de la décentralisation. La synthèse de ce travail sera présentée fin mai à l'occasion de la réunion de la Conférence Prospective.





Le SRADDT s'articule autour de **trois enjeux** principaux, que le SDADDT intègre dans sa réflexion :

1 L'accueil démographique

Selon l'INSEE, d'ici 2030, la région Languedoc Roussillon va connaître un afflux massif de population : entre 500 000 et 800 000 personnes supplémentaires sont attendues. Il est donc nécessaire de préparer leur accueil (logement, emploi, formation, adaptation des services...). Le SRADDT préconise que cette forte évolution démographique soit maîtrisée pour respecter les équilibres entre les grandes villes et les espaces périurbains. Ces derniers devront être « reconquis » (maintien des services publics, des commerces, de la cohésion sociale...) pour être propices à l'accueil des flux de population. Il faut également veiller à maîtriser la pression démographique sur les ressources : le SRADDT préconise de réduire de 30 % la consommation d'espace par logement neuf.

2 La mobilité

La Région fait le pari d'un accroissement de la mobilité et fait le choix de concentrer ses efforts sur trois axes :

Une armature ferroviaire fluide : l'objectif est de relier chaque grande ville de la région en 30 min.

L'aménagement numérique régional, avec un objectif de couverture de 100 % du territoire.

Des mobilités de proximité durable en limitant l'usage de la voiture individuelle : dynamisation des transports en commun (TC), impulsion de solutions innovantes (ex : transport à la demande...), création d'Autorités Organisatrices des Transports (AOT) plurielles...

Certains enjeux régionaux sont essentiels pour l'Aude :

L'organisation d'une mobilité de proximité durable en particulier pour les espaces ruraux,

La modernisation des lignes (ligne TER Carcassonne – Limoux – Quillan),

Le cadencement des transports en commun, en particulier des trains,

Les projets de lignes grande vitesse (ligne Nîmes - Montpellier - Perpignan, ligne Toulouse - Narbonne),

Le positionnement de la future gare,

La couverture numérique.

3 L'ouverture

La région Languedoc Roussillon est à la croisée de plusieurs dynamiques géographiques. Elle doit savoir tirer parti de cette situation exceptionnelle.

Les régions voisines forment un ensemble de cinq « plaques » métropolitaines dynamiques : la plaque rhodanienne, la plaque marseillaise, la plaque catalane, la plaque toulousaine, et la plaque de Montpellier. Elles sont en interaction : les échanges entre les régions augmentent et plus de la moitié des personnes qui s'installent en Languedoc Roussillon viennent des régions voisines...

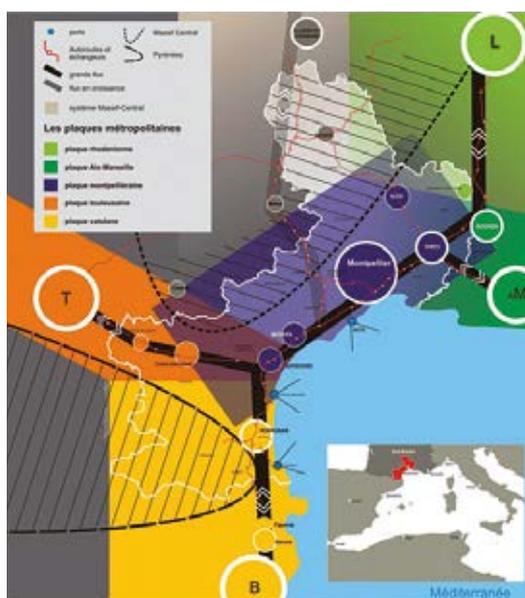
Le SRADDT préconise d'équilibrer les échanges en rendant le Languedoc Roussillon attractif pour les entreprises et les actifs, en développant les coopérations entre ces plaques et en prenant appui sur les ressources offertes par les métropoles voisines (enseignement, recherche).

L'Aude est un point de jonction entre trois plaques (la plaque montpelliéraine, la plaque toulousaine, et la plaque catalane).

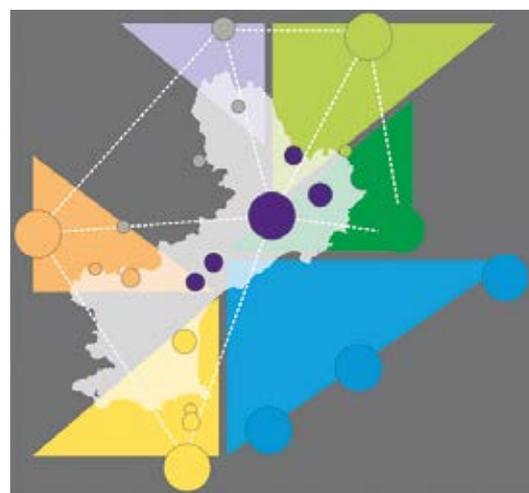
Le Languedoc Roussillon fait également partie d'un plus grand ensemble : **l'arc méditerranéen français**, dans lequel de nouvelles coopérations sont à développer. Intégrée à cette zone géographique, l'Aude tient à construire des ponts avec les départements adjacents, et s'ouvrir sur les autres régions.

Enfin, la région Languedoc Roussillon doit mettre en valeur un atout : sa position au bord de la **Méditerranée**. En effet, les échanges économiques, culturels, et financiers entre les pays de cette zone sont appelés à prendre un nouvel élan. Avec sa large façade maritime, et des équipements appropriés (le port de Port-La-Nouvelle), l'Aude est partie prenante de cette stratégie.

Les plaques métropolitaines



Les différentes échelles de l'ouverture régionale



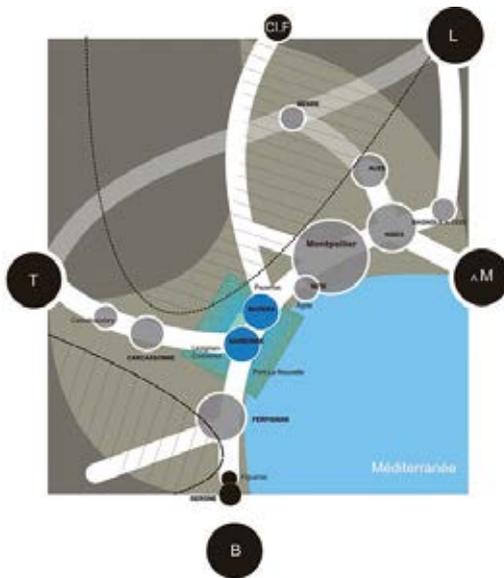
En parallèle de ces enjeux, le SRADDT propose des orientations stratégiques adaptées aux grands ensembles territoriaux. Cette réflexion concerne l'Aude à travers les territoires suivants :

1 Le quadrilatère Languedocien

Cet espace compris entre Pézenas, Agde, Port la Nouvelle et Lézignan-Corbières présente un fort potentiel de développement : il est situé au cœur des influences de Montpellier, de Toulouse et de l'espace catalan.

Les enjeux essentiels pour ces territoires sont l'ouverture sur les espaces voisins, la densification des relations entre les villes et les territoires, et la maîtrise de leur développement.

Le quadrilatère Languedocien

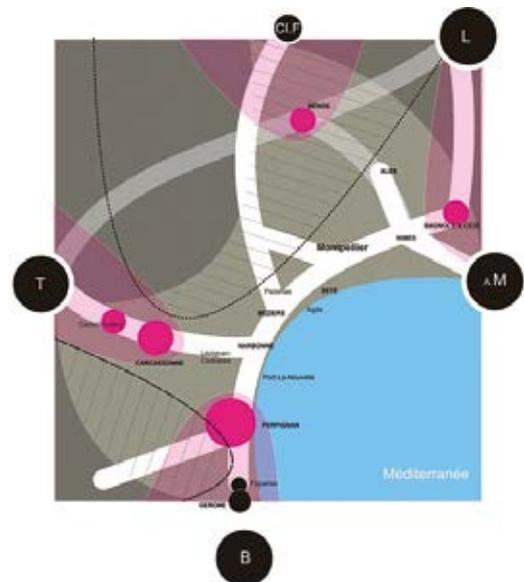


2 Les têtes de pont

Les « têtes de pont », sont des territoires d'interface entre une plaque métropolitaine et les avant-pays. Ils seront les maillons qui captent le dynamisme des métropoles, le propagent à leur territoire tout en assurant leur développement propre. Espaces attractifs, « têtes chercheuses » du développement régional, ils assurent le lien avec les avant-pays. La gestion durable du territoire doit être un de leurs objectifs primordiaux. Sur l'Aude, la tête de pont est formée par « l'Ouest audois de Carcassonne à Castelnaudary », reliée à l'aire métropolitaine toulousaine.

Les hypothèses de croissance démographique pour les têtes de pont sont de l'ordre de 26 % entre 2008 et 2030, avec un taux de variation annuel de 1,4 %. L'emploi, lui, devrait représenter 28 % de la croissance de l'emploi régional. Il convient donc de veiller à maintenir ce rythme de croissance de la population (sans le dépasser), tout en accélérant le rythme de croissance de l'emploi.

Les têtes de pont



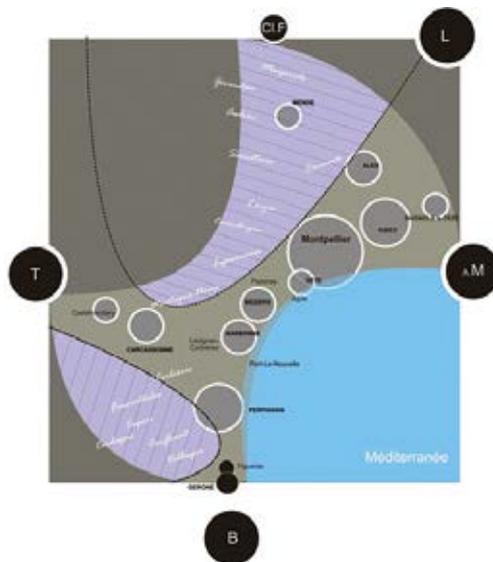
Tout en s'appuyant sur les analyses et recommandations régionales, le Département élabore son propre schéma et se positionne à l'interface entre la dynamique régionale et les projets portés par les intercommunalités audoises.

3 Les avant-pays

Le SRADDT considère les espaces ruraux comme des espaces d'avenir. Forts de leurs atouts actuels (productions agricoles de qualité, économie résidentielle, réussites dans l'économie productive, attractivité touristique), ils doivent poursuivre leurs efforts pour maintenir un mode de développement adapté aux nouveaux enjeux. L'accent sera mis sur le maintien des services et des commerces de proximité, la couverture numérique, le transport collectif, et la capacité d'accueil des nouveaux flux de population.

La population est actuellement en progression sur les avant-pays, avec un taux de variation annuel moyen de 0,8 % entre 2006 et 2009. L'objectif est de renforcer le rythme de progression démographique de ces territoires. Ainsi, la Région vise à ce que la croissance de la population des avant-pays représente 12 % de la croissance totale de la population régionale entre 2008 et 2030. Cela ne pourra se faire sans des politiques d'accueil adaptées et sans progression des emplois.

Les avant-pays



Un SDADDT à l'articulation des SCoT et du SRADDT

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) constituent des documents de planification spatiale essentiels pour l'avenir des territoires. En effet, ils délivrent une vision prospective, définissent un projet stratégique adapté et formulent des prescriptions ou recommandations qui s'imposent aux documents de planification ou de programmation de rangs inférieurs (plans locaux d'urbanisme, programmes locaux de l'habitat en particulier).

Même si à l'heure actuelle le SRADDT est dépourvu de caractère contraignant et ne s'impose pas aux SCoT, la prise en compte de ses orientations par les SCoT peut permettre de guider les réflexions et les choix. Il en va de même pour le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable de l'Aude qui a pour ambition de se situer à l'articulation entre la stratégie régionale et les stratégies territoriales.

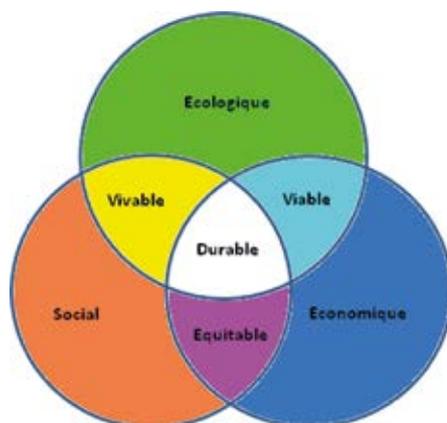
Ainsi les travaux conduits se sont appuyés sur les 4 SCoT approuvés ou en cours d'approbation à la date d'élaboration : le SCoT de la Narbonnaise, le SCoT du Carcassonnais, le SCoT du Lauragais (impliqué dans l'interSCoT de la région toulousaine) et le SCoT de la région Lézignanaise. Ces éléments sont présentés de manière plus détaillée dans la partie II – État des lieux, dans le chapitre consacré aux enjeux des pôles urbains.

Les fondamentaux du Schéma

■ Un schéma structuré par les trois piliers du développement durable

Ne pas compromettre les besoins des générations futures tout en répondant aux besoins des générations présentes : telle est à la fois le cœur du développement durable et sa définition classique. De manière instinctive, cette notion nous renvoie toujours à la question de la préservation de l'environnement. Grâce à cette approche, on reconnaît que ces ressources sont à la fois souvent fragiles, parfois rares et toujours limitées. Mais la notion de développement durable va plus loin : elle sous-entend la recherche de plus d'égalité et d'équité (préservation des ressources – notamment des ressources humaines –, solidarité intergénérationnelle, solidarité territoriale, parité femmes/hommes...) et de modes de développement économique responsables et adaptés aux territoires.

Ainsi, le développement durable est à la fois un concept et un principe d'action complexe, élaboré à partir de trois piliers : la responsabilité économique, la responsabilité sociale, et la responsabilité environnementale.



Le développement durable ne se fera pas sans les collectivités territoriales. Poussées par les élus, les citoyens, les agents, incitées par l'État à décliner les engagements nationaux du Grenelle et à respecter les nouvelles lois qui en découlent, elles prennent de plus en plus conscience du rôle majeur qu'elles ont à jouer dans ce défi.

Aménagement d'équipements structurants, organisation des transports en commun, choix énergétiques et de recyclage, gestion des ressources, économie du foncier, politique d'action et d'aide sociale, politique de logement adaptée aux besoins, politique d'intégration urbaine, stratégie d'accueil des entreprises, etc. : de par leurs compétences, les collectivités ne cessent jamais d'avoir des impacts sur ces trois piliers.

Les collectivités de l'Aude ont pris la mesure de cette responsabilité. Certaines ont choisi d'adopter un Agenda 21 : Limoux, Narbonne, Aragon, Carcassonne... Le Conseil général, quant à lui, a porté une démarche similaire avec le projet Audevant. Ainsi, les collectivités de l'Aude cherchent à s'assurer que leurs orientations stratégiques de développement seront abordées sous l'angle du développement durable. Élaboré selon ces principes, le SDADDT constitue un outil de mise en synergie de ces démarches.

Le développement durable constitue à la fois le cœur et le moteur du SDADDT. L'approche privilégiée dans l'élaboration de ce cadre d'action départemental a toujours été systémique, analysant les enjeux à la fois sous l'angle du développement, de l'équité sociale et de l'impact environnemental. Les partenaires du SDADDT souhaitent favoriser un développement inclusif, permettant de rattraper les retards vécus par certains

groupes sociaux ou des territoires délaissés urbains/ruraux, à l'image des politiques de développement social et urbain.

Une politique de développement durable n'impacte pas seulement les orientations politiques mises en œuvre, mais également la manière dont elles sont élaborées et évaluées. Ainsi le SDADDT s'inscrit dans les engagements pris auprès des audois à travers la démarche participative d'Audevant, et sa déclinaison opérationnelle repose sur l'implication de toutes les collectivités du département.

Par ailleurs, le développement durable est aussi un principe d'amélioration continue de la stratégie et de la mise en œuvre des actions. C'est pourquoi le schéma intègre un dispositif de suivi-évaluation basé sur des indicateurs de réalisation et d'impact définis pour chacune des actions qu'il préconise. Ce dispositif sera partagé avec l'ensemble des partenaires du SDADDT ce qui permettra d'assurer l'amélioration en continu des politiques publiques menées.

■ Une volonté partagée entre le Conseil général, les intercommunalités et le Comité de Liaison Interconsulaire De l'Aude (CLIDA)

Le schéma émane de la volonté du Conseil général d'associer les cinq pôles urbains, les intercommunalités et les acteurs économiques, à la mise en œuvre d'une stratégie de développement du territoire audois qui s'inscrit dans les grandes dynamiques européennes et régionales, tout en valorisant ses spécificités qui font son identité.

Ce n'est pas la première fois que les collectivités de l'Aude décident de s'allier pour avoir plus de poids dans les défis qu'elles ont en commun. Elles avaient déjà initié cette démarche pour des grands enjeux d'aménagement et d'équipement : dès que nécessaire, elles se sont organisées en « union sacrée ». Ainsi le Conseil général et les agglomérations de Carcassonne et Narbonne

se sont engagés ensemble sur des projets structurants pour le territoire audois comme par exemple la réflexion sur le tracé de la ligne LGV Montpellier – Perpignan, le développement de l'Aéroport et plus récemment sur le positionnement de la gare nouvelle à l'Ouest de Narbonne.

Pour les collectivités audoises, « l'union sacrée », c'est réfléchir ensemble pour déterminer la politique la plus pertinente à l'échelle du département et non à l'échelle des intérêts particuliers. De la sorte, elles sont en mesure de porter la même position devant les acteurs tiers, et, in fine, de mieux peser dans les négociations.

Le SDADDT est dans le même esprit que cette union sacrée. Son élaboration a permis aux collectivités de se mettre d'accord sur une vision commune du territoire pour chacun des aspects de son développement, et de formaliser un document de référence pour les années à venir.

Plus encore, le SDADDT a permis de creuser cette dynamique d'union sacrée. S'il pousse les collectivités à s'accorder sur les grands enjeux du territoire (vision stratégique commune sur les objectifs majeurs et priorités à se donner), il leur permet aussi de s'allier pour les projets plus locaux, plus opérationnels, tels les projets de restructuration urbaine, ou de développement intégré. Cette approche incite le Conseil général, les communes, les intercommunalités et le CLIDA à unir leurs efforts et leurs ressources, mais aussi à rendre complémentaires leurs interventions selon leurs compétences et leurs moyens. Les engagements financiers de chacun pour les projets sont discutés, partagés, et transparents. Cette démarche rend possible la mise en synergie des actions et des projets.

Le SDADDT sert aussi de tremplin pour élaborer des projets ambitieux, et mobiliser les partenaires des échelles supérieures ou des sphères économiques pour mieux les définir et les mettre en œuvre. Cet atout peut être particulièrement utile pour les grands projets d'aménagement ou d'équipement, ou encore les stratégies de développement innovantes.

Enfin, le SDADDT permet d'affirmer une vision commune de l'avenir du territoire auprès des partenaires régionaux, nationaux et européens.

■ Un pacte de solidarité territoriale

Le schéma vise à construire un pacte de solidarité qui engage la totalité des acteurs territoriaux : le Conseil général, les intercommunalités, le PNR, les Pays et l'interconsulaire. Loin d'imposer un mode de développement uniforme, il acte les différences, les complémentarités et les solidarités entre les territoires du département, et parfois y compris à l'échelon infra-communal. Il s'agit donc bien de considérer que chaque territoire participe au développement du département et apporte un « plus » ou un service aux autres territoires. Ainsi, ce pacte territorial de solidarité repose sur trois piliers complémentaires.

Le premier pilier consiste à **établir un projet qui garantit une cohérence et une unité départementale**. Le SDADDT met en valeur les complémentarités urbain/rural/littoral afin d'aborder les enjeux d'aménagement sans rupture territoriale. Il met en lumière le fait que le rural et le littoral apportent non seulement à l'urbain un cadre de vie agréable (notamment pour son utilisation résidentielle), un appui pour le tourisme, des opportunités de loisirs en plein air... mais aussi un patrimoine aux multiples facettes, des produits locaux de qualité et, somme toute, une identité. De son côté, le SDADDT n'omet pas de souligner que l'urbain apporte au rural et au littoral des commerces et des services, des emplois, une offre culturelle, permet de lancer des dynamiques de développement... Une bonne illustration des liens indéfectibles entre ville, campagne et mer sont les circuits-courts : ils permettent à la fois d'approvisionner les villes en produits locaux de qualité

et de développer l'économie rurale. Le SDADDT, voulant valoriser ces liens, incite à l'amélioration de ce réseau.

Le second pilier vise à **mettre les dynamiques de développement les plus fortes au service de l'ensemble du territoire audois**. Un territoire unifié, pour obtenir une coopération gagnant-gagnant entre toutes ses composantes, doit être compris comme un système de vases communicants, quelles que soient les différences apparentes du territoire. Ainsi, le SDADDT organise la diffusion du développement des cinq pôles urbains vers l'ensemble du territoire départemental. Par exemple, cela se concrétise par une organisation de la mobilité plus pertinente, pour que les hommes et les activités soient mieux répartis, ou à travers des soutiens financiers différenciés selon les richesses locales.

Le troisième pilier est plus global : il s'agit de **structurer des projets de développement au service des hommes**. La finalité du SDADDT est de trouver des stratégies pour réduire les inégalités, quelle que soit leur forme : inégalités face à l'emploi, aux services publics, à la mobilité, à l'énergie, aux ressources naturelles, aux opportunités culturelles... Le SDADDT est un document cadre pour favoriser un développement territorial plus juste. A travers l'union des acteurs de l'Aude plutôt que la concurrence de ses territoires, c'est la qualité de vie de chacun et la cohésion sociale de l'ensemble qui sont favorisées par un développement économique et social équilibré, et par une dynamique soucieuse de l'environnement et de la consommation des ressources. Le SDADDT favorise un développement inclusif permettant l'insertion sociale et économique des publics les plus démunis, notamment au cœur des quartiers de relégation sociale.



■ Un cadre de référence pour guider l'action de tous les partenaires

Le SDADDT est conçu comme un cadre de référence pour guider les actions sur le territoire. A travers les orientations stratégiques retenues, il aide les collectivités territoriales à dégager les arbitrages qui répondront à l'intérêt général de l'Aude en matière d'aménagement et de développement.

La définition des axes stratégiques, puis leur déclinaison en objectifs opérationnels, permettra d'harmoniser les politiques publiques menées par les différents acteurs et de définir les engagements de chaque partie. Ainsi, le schéma précise les moyens et actions que chacun devra mettre en œuvre afin de respecter les orientations définies collectivement pour le département.

Le Conseil général apparaît comme l'animateur naturel de ce cadre de référence. Il a la responsabilité du processus de mise en œuvre, et il assure la cohérence d'ensemble du projet, à l'image d'un chef d'orchestre.

A ce titre, il est amené à jouer les rôles suivants :

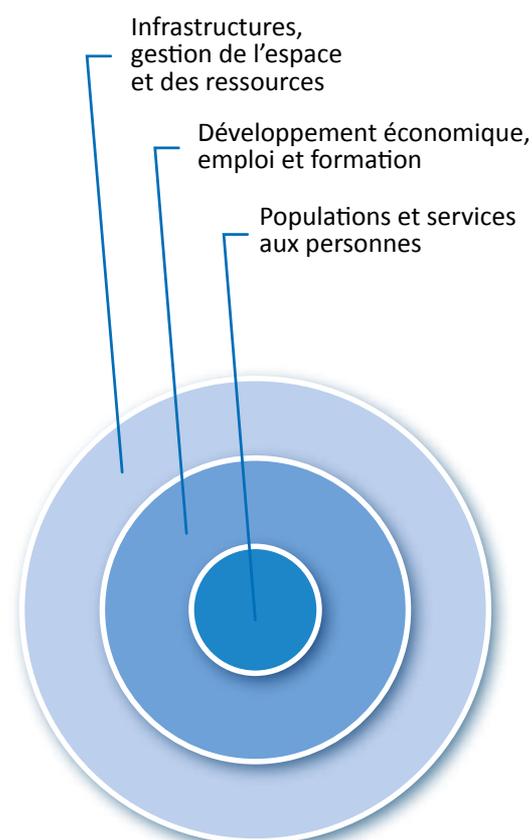
- **Coordonner la mise en œuvre des différentes actions, mobiliser les différents partenaires, animer les échanges et les discussions ;**
- **Organiser les arbitrages lorsque ceux-ci apparaissent nécessaires ;**
- **Préparer les échanges avec les partenaires régionaux ou nationaux et structurer la vision des acteurs du département sur les projets portés par ces partenaires ;**
- **Piloter le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du SDADDT et de ses différentes actions.**

Ce rôle d'animateur et les différentes fonctions permettent ainsi une mise en œuvre collégiale et une gestion collective de la décision.

■ Un schéma intégré pour répondre aux besoins des audois

Le schéma a été élaboré à partir d'une approche transversale et intégrée. Les orientations en matière d'infrastructures, d'équipements, et la stratégie des services aux personnes sont fondées sur le projet territorial de développement économique et démographique. L'idée générale était de bien prendre en compte les ressources, identifier les risques, analyser les grandes infrastructures nécessaires... mais toujours en identifiant comment elles peuvent être au service de la cohésion sociale et de la réduction des inégalités.

Ainsi, le SDADDT organise un dialogue constant entre trois grands volets complémentaires et interdépendants sur lesquels les partenaires départementaux sont en capacité d'agir à travers leurs différentes politiques :



INTRODUCTION : L'ESPRIT DU SCHÉMA

Agir sur les services nécessaires à la vie quotidienne des habitants et à la cohésion sociale. L'un des enjeux majeurs est de réussir à structurer l'accueil démographique. Cela passe en partie par l'amélioration de l'attractivité résidentielle du département et la restructuration des quartiers ou des territoires en situation d'exclusion. Les pouvoirs publics, conscients de cet enjeu, ont la capacité de mobiliser des leviers qui pèsent sur les choix d'installation des futurs audois en fonction de leur projet de vie et de leur projet familial. Le maintien des services publics, l'offre de services aux personnes et aux familles, l'action sociale, les politiques d'habitat, l'offre culturelle... sont autant d'éléments sur lesquels les collectivités peuvent intervenir.

Organiser le développement des différents secteurs d'activités dans l'ensemble du département. Le SDADDT s'intéresse à l'ensemble des politiques de développement économique et des potentiels de création d'emplois : accueil et développement des entreprises de toutes tailles, soutien à la création d'activité, emploi et formation, recherche et innovation. Il s'agit aussi à travers ce schéma de réaffirmer l'importance des activités agricoles et touristiques.

Agir sur les infrastructures, les grands équipements et la gestion des ressources. Les équipements de transports et de déplacements, les voies de communication et les TIC, la gestion de l'espace et des ressources naturelles, sont au cœur des enjeux de la politique d'aménagement du territoire.



Une élaboration partenariale

■ Un partenariat large et mobilisateur

Dans le cadre du projet AUDEVANT, le Conseil général s'était engagé à élaborer un schéma d'aménagement du territoire. Il a souhaité l'élaborer de manière partenariale en associant **les cinq pôles urbains** (Narbonne, Carcassonne, Lézignan-Corbières, Castelnaudary, Limoux) et **le CLIDA** (Comité de Liaison Interconsulaire de l'Aude). Ce partenariat s'est traduit par une implication effective dans les différents travaux et par une participation financière de chacun aux études nécessaires à l'élaboration du SDADDT. Ces acteurs sont les premiers concernés par les enjeux de développement : ce sont les territoires où la démographie évolue le plus vite, avec tous les défis que cela engendre (logements, services, aménagement urbain, viabilisation...), mais aussi des territoires majeurs en termes d'accueil et de structuration de l'offre économique (offre en ZAE, immobilier...).

L'ensemble des intercommunalités et des acteurs territoriaux ont également été mobilisés pour ce projet.

Enfin, **les différents partenaires (Région, services de l'État) et acteurs départementaux (CDT, CAUE, consulaires, associations départementales...)** ont été consultés lors de l'élaboration du schéma et ils ont été invités à participer aux ateliers du SDADDT.

Différentes instances pour élaborer le SDADDT

Le Comité de Pilotage chargé du suivi de l'élaboration du SDADDT, a contribué à son élaboration, a décidé des grandes orientations et arbitrages et validé les travaux. Il était composé de représentants :

- **Du Conseil général,**
- **Des pôles urbains,**
- **Des communautés de communes à dominante rurale,**
- **Du Comité de Liaison Inter Consulaire de l'Aude (CLIDA),**
- **De l'association des maires.**

La Conférence Territoriale a été une instance de consultation. Elle était composée :

- **Des représentants du Conseil général,**
- **De l'ensemble des EPCI,**
- **Des structures porteuses de SCOT,**
- **Du Parc Naturel Régional,**
- **Des Pays.**

Le Comité Technique a été chargé de suivre les étapes d'élaboration du SDADDT et de préparer les comités de pilotage et les conférences territoriales. Il réunissait :

- **Les services du Conseil général,**
- **Les services des cinq pôles urbains,**
- **Le CLIDA.**

Enfin, des partenaires ont été mobilisés selon différentes modalités qui sont précisées dans la démarche mise en œuvre, détaillée ci-dessous.

■ Une définition progressive, en trois grands temps

Le travail s'est structuré en trois étapes progressives :

Étape	État des lieux prospectif	Élaboration et rédaction de la stratégie	Définition du plan d'actions
Objectif	- État des lieux du territoire, des dynamiques, des enjeux, - Définition du périmètre du SDADDT.	- Définition d'une vision territoriale pour l'avenir du département.	- Concrétisation du SDADDT.
Méthodologie	- Analyse documentaire, - Entretiens individuels avec toutes les parties prenantes, - Trois séances thématiques de travail.	- Séminaire de travail sur les orientations stratégiques.	- Rédaction de fiches actions pour chaque pan de politique publique, - Rencontres bilatérales entre le Conseil général et les cinq pôles urbains, - Édition du SDADDT.

● Première étape : un état des lieux prospectif

La première étape a consisté en un travail d'identification des thématiques pertinentes à traiter dans le SDADDT, c'est-à-dire celles porteuses d'enjeux majeurs, où les partenaires du SDADDT ont une capacité d'action.

Ce travail s'est basé sur un **état des lieux du territoire et une mise en évidence des dynamiques actuelles et des enjeux à venir**.

Au-delà d'un **travail d'analyse documentaire**, des **entretiens** individuels ont été menés avec toutes les parties prenantes (les intercommunalités, le CLIDA, les services du Conseil régional, les pays, le Parc Naturel Régional, les consulaires) entre novembre et décembre 2011.

L'objectif était double : faire un point sur les perspectives des différentes intercommunalités et acteurs territoriaux, et recueillir leur vision de l'aménagement du département.

Trois séances de travail rassemblant une centaine d'acteurs associatifs et économiques ont été organisées dès février 2012 pour définir les premiers champs d'action du SDADDT autour des thématiques suivantes :

■ **Développement économique, emploi, formation, agriculture, tourisme.**

■ **Population et services aux personnes :** loisirs et culture, services aux personnes et aux familles.

■ **Infrastructures et gestion de l'espace et des ressources :** grandes infrastructures, déplacements, mobilité, gestion de l'espace, gestion des ressources naturelles, énergies.



- **Deuxième étape : l'élaboration et la rédaction de la stratégie**

La seconde étape a consisté en la **définition d'une vision territoriale pour l'avenir du département**. Chaque point saillant de chaque segment de politique publique (logement, infrastructures, emploi...) a été analysé, ses enjeux mis en exergue, afin que les collectivités puissent prendre position. Ainsi, une stratégie globale s'est élaborée. Un séminaire de travail sur ces orientations ouvert à l'ensemble des acteurs mobilisés sur les rencontres du mois de février s'est tenu en mai 2012.

Concrètement, des **fiches d'orientation** sur les axes stratégiques du SDADDT ont été proposées à tous les partenaires de la conférence territoriale. Pour chaque point de politique publique ont été ainsi déclinés : les enjeux, les territoires concernés, les objectifs, les actions opérationnelles possibles, les partenaires, le calendrier, le budget. Chaque partenaire a participé à la définition de ces éléments.

- **Troisième étape : la définition de la nouvelle politique territoriale**

L'élaboration de la stratégie partenariale a été finalisée à travers les « objectifs opérationnels » qui ont permis de préciser les enjeux, les objectifs, le positionnement des acteurs, la répartition des missions, la répartition globale des financements, les outils de suivi-évaluation.





Partie 2

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Cet état des lieux présente de manière synthétique les principales caractéristiques du territoire de l'Aude dans les thématiques qui intéressent le SDADDT (partie I), puis les enjeux territoriaux et leurs spécificités (partie II).

La première partie présente les différentes thématiques selon les trois grands axes de travail, qui sont complémentaires. Ils permettent de structurer un aménagement du territoire qui organise au mieux les infrastructures, les ressources, et le développement, pour répondre aux besoins des hommes et des femmes du département, aujourd'hui et demain.

État des lieux selon les trois grands volets

Volet « Aménagement, infrastructures, gestion de l'espace et des ressources »

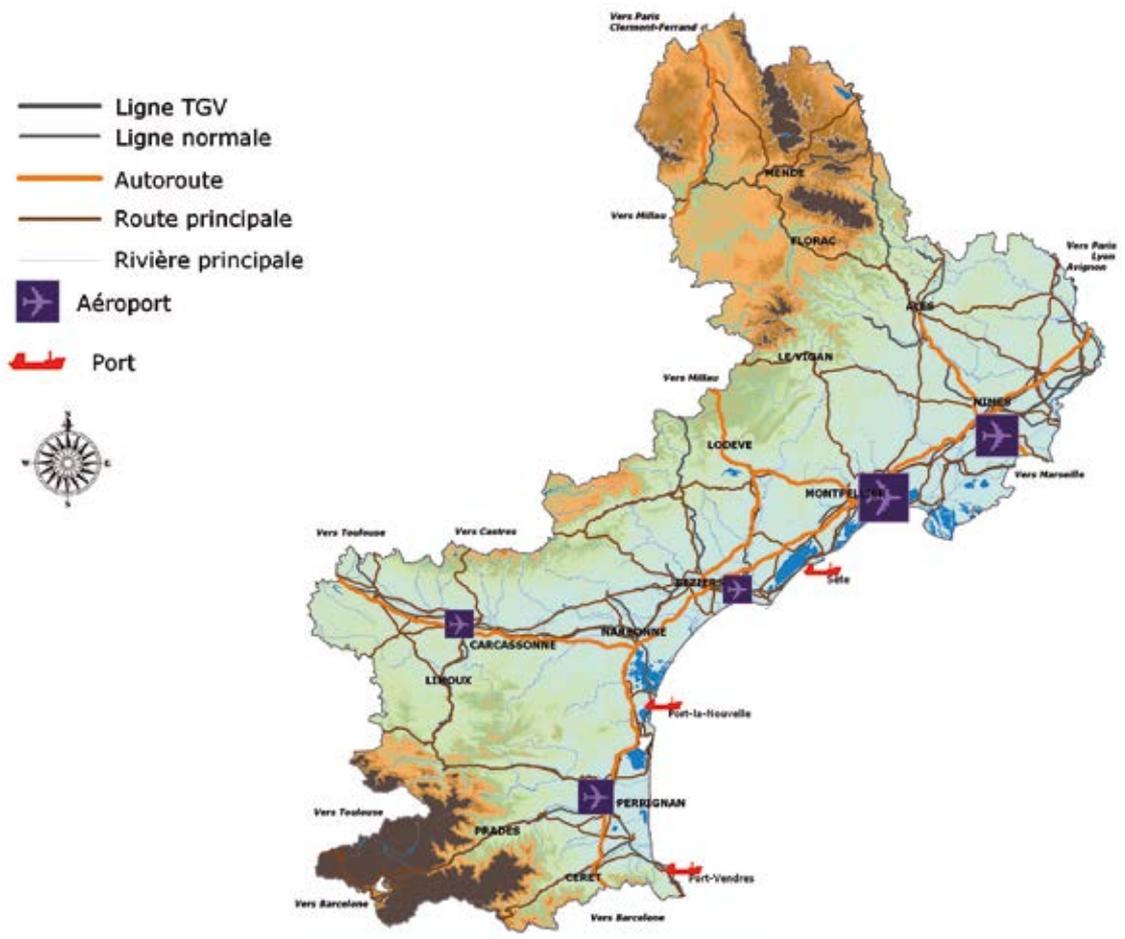
Infrastructures

Les grandes infrastructures de communication et les projets en cours impactent et vont impacter significativement l'attractivité résidentielle et économique du territoire par

la facilité à drainer les flux de personnes et de marchandises, par la rapidité d'accès à des lieux de décision ou de connaissance.

Le réseau ferré audois compte 1 400 kilomètres de voies, dont seulement 249 kilomètres exploités et 18 gares. Si les liaisons entre les principaux pôles urbains sont effectives, les liaisons « internes » entre petites collectivités de l'avant-pays ne sont pas adéquates (manque de gares, fréquence trop faible...).

Les grandes infrastructures en Languedoc Roussillon



Le cadencement reste un autre frein pour ceux qui hésiteraient entre voiture et train. De grands projets ferroviaires ont été lancés pour développer le réseau (ligne Montpellier – Perpignan – Figueras ; ligne Toulouse – Narbonne). Une réflexion est engagée avec les différents acteurs afin de faire émerger une stratégie commune pour améliorer le service de desserte sur la ligne TER Carcassonne – Limoux – Quillan.

L'Aude déploie également un réseau routier total de 11 351 kilomètres, occupant ainsi le 48^e rang national sur les 96 départements métropolitains en termes de longueur. Toutefois, en 20 ans, le trafic a plus que doublé sur les axes principaux, notamment à proximité du littoral et des grandes agglomérations. Plusieurs points d'engorgement ont été relevés, en particulier sur le sillon audois.

En termes d'infrastructures, les 240 kilomètres du Canal du Midi constituent un patrimoine architectural et paysager exceptionnel, inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO). Son potentiel pour le tourisme, déjà exploité, pourrait être encore mieux développé et son potentiel commercial exploré. Le désengagement de l'État sur son entretien est aujourd'hui une préoccupation forte.

Le développement de l'espace Narbonne – Port La Nouvelle est également un point de discussion pour les acteurs locaux. Il constitue à la fois un projet régional et partenarial. 3^e port de commerce en Méditerranée, il constitue une ouverture névralgique sur l'espace méditerranéen. Une réflexion est lancée sur sa vocation logistique et le projet de doublement de ses capacités.

En outre, le territoire régional compte 5 aéroports, dont l'aéroport de Carcassonne Sud de France, propriété du Conseil régional, objet d'un partenariat financier entre le Conseil général, Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne pour sa modernisation.

Si le département est déjà bien doté en infrastructures, des enjeux partagés par tous apparaissent néanmoins :

Comment inscrire davantage l'aéroport de Carcassonne Sud de France dans le développement économique et touristique de l'ensemble des parties du département et éviter que la baisse de fréquentation constatée en 2010 ne s'accroisse ?

Comment s'appuyer sur la nouvelle dynamique offerte par le réaménagement du port de Port-La-Nouvelle pour assurer des débouchés nouveaux aux entreprises du Carcassonnais, du Lauragais ou d'ailleurs dans l'espace méditerranéen ?

Comment garantir le maintien du classement Unesco du « Canal du Midi, de la Jonction et de la Robine » et assurer une valorisation qui crée des synergies avec les autres sites majeurs du département de manière à envisager un réel développement et mieux valoriser le potentiel de plaisance ?

Comment engager des travaux majeurs d'aménagements routiers (embranchements de zones d'activité, déviations, améliorations majeures de routes départementales) qui répondent aux priorités de développement ?



Les deux projets de ligne à grande vitesse (LGV) et d'implantation d'une gare nouvelle sont des enjeux majeurs et partagés.

D'ici une dizaine d'années, une ligne à grande vitesse Montpellier – Perpignan traversera la partie située à l'Est du département et permettra de relier le Nord de l'Europe à l'Espagne. Dans un second temps, une autre ligne à grande vitesse devrait finaliser la jonction de l'Atlantique à la Méditerranée en reliant Toulouse à Narbonne.

Les principaux acteurs se sont associés pour porter collectivement le projet d'implantation d'une gare à l'Ouest de Narbonne, située au point de raccordement des lignes existantes, mais aussi des futures lignes grande vitesse.

La couverture numérique

Malgré un déploiement important sur la dernière décennie, la couverture haut débit (HD) n'est pas complète et laisse de côté certains secteurs déjà fragilisés. Cela concerne surtout des zones rurales, mais aussi certains secteurs urbains et suburbains. Le déploiement du très haut débit (THD) doit également être raisonné pour prioriser l'intervention publique de manière complémentaire à l'initiative privée.

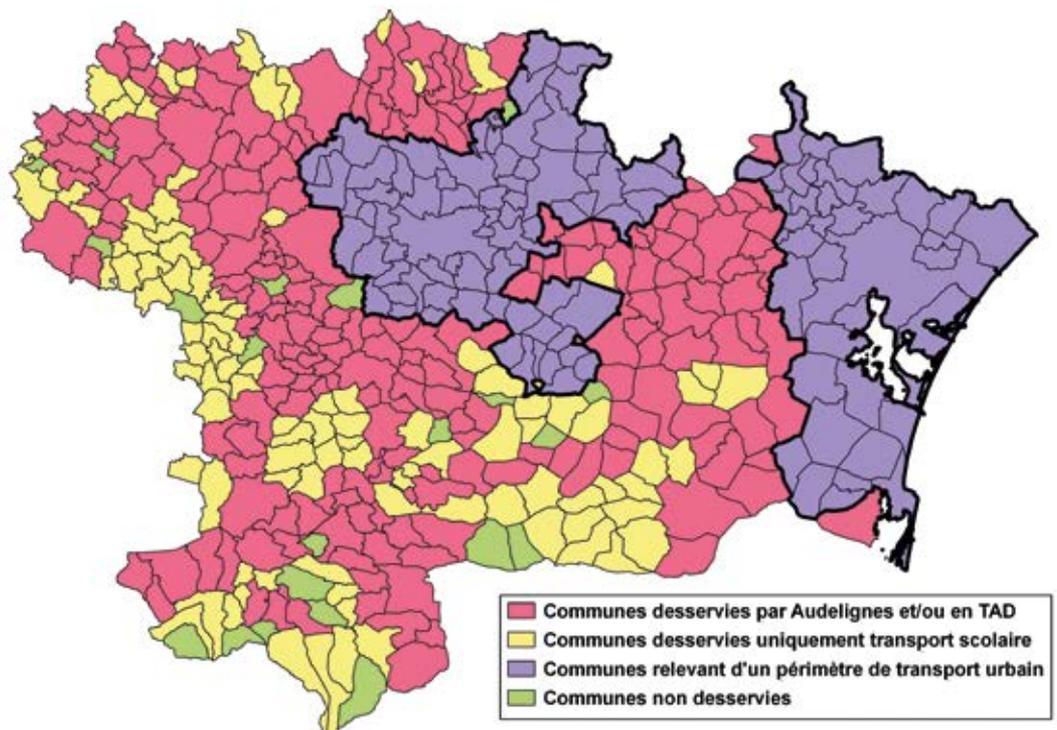
Mobilité et déplacements

En matière de mobilité, les contraintes géographiques vont de pair avec un usage important de la voiture (70 % des déplacements). Différents projets ont été lancés pour diversifier l'offre (schéma départemental des pistes cyclables, développement du transport à la demande...). Les acteurs s'accordent sur la nécessité d'anticiper l'augmentation du prix des carburants qui générera une précarité forte dans la mobilité.

En termes de transports en commun, le taux de couverture est important (89 % de la population desservie), mais des manques sont à noter sur l'intermodalité. Ils concernent aussi bien les horaires que les infrastructures, ou encore la facilitation du passage d'un transport en commun à l'autre (titre intermodal, plateforme multimodale...). En outre, les milieux ruraux éloignés des axes principaux sont encore insuffisamment desservis (154 communes non desservies par les 71 lignes Audelignes) malgré le développement des projets de transport à la demande. Ceux-ci devront être adaptés aux nouvelles intercommunalités, tout en maintenant l'objectif de desserte des cinq pôles urbains.

Desserte communale en transports en commun

Source : Conseil Général de l'Aude - Cellule SIG - 30/05/2013



Ainsi, plusieurs enjeux sont à relever :

Comment réduire la place de la voiture individuelle dans les déplacements compte tenu des caractéristiques rurales du département ?

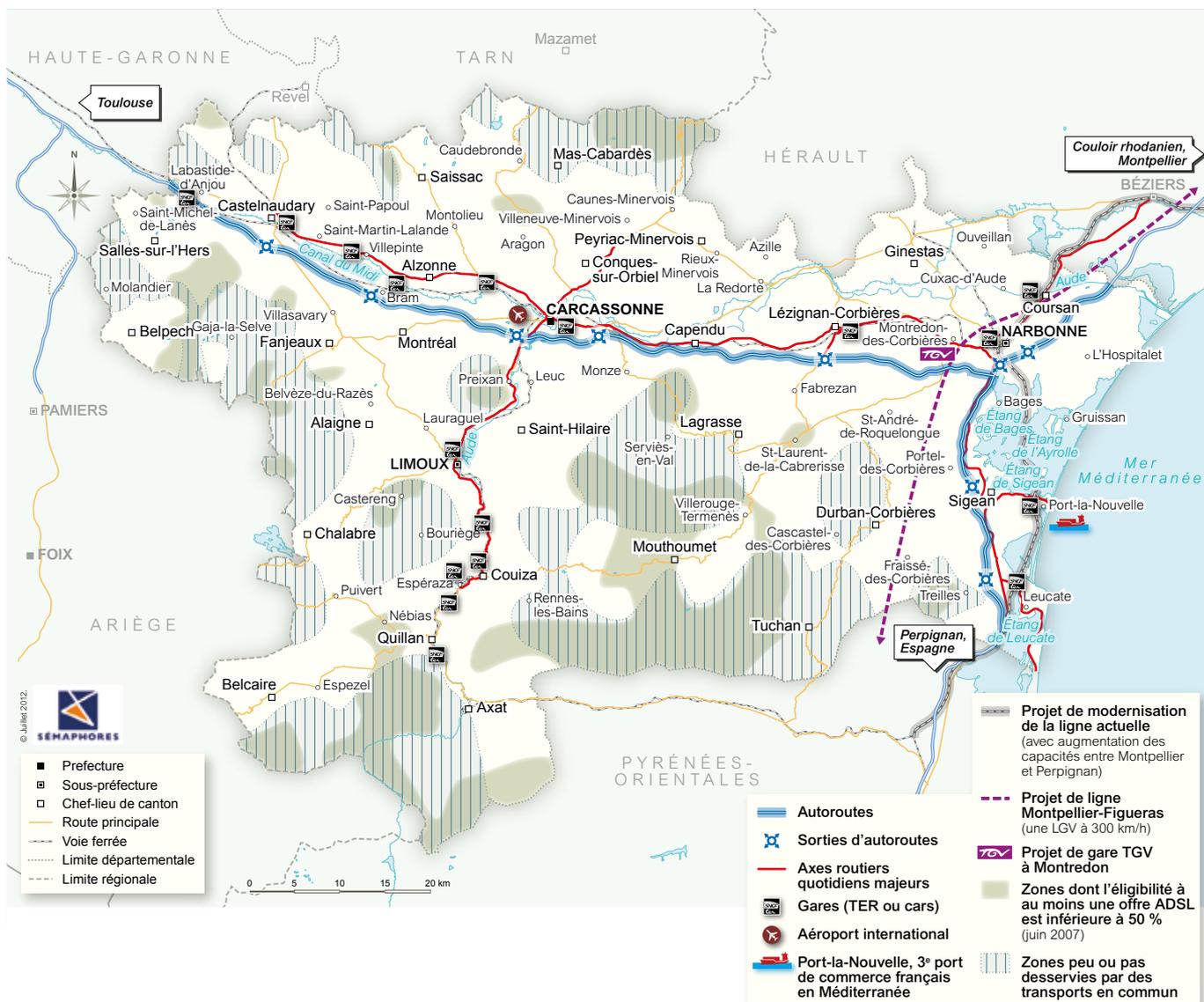
Comment faciliter le passage d'un mode de déplacement à un autre ?

Comment mieux valoriser les initiatives et les modes alternatifs existants (type MobilEco – vente ou location de véhicules électriques ou Modulauto – autopartage) ?

Comment améliorer le fonctionnement des transports en commun existants, pour améliorer la qualité de service (horaires, cadencement...) ?

Est-il réaliste d'assurer une égalité d'accès pour tous aux transports en commun, quel que soit sa localisation, sa destination et son âge ?

Synthèse des grandes infrastructures et desserte du territoire



Gestion de l'espace et urbanisme

Pour ce qui concerne **le foncier et la gestion de l'espace**, le département bénéficie d'une situation qui est encore favorable : la pression foncière, si elle est présente, n'est encore globalement pas trop forte. Cependant, les dernières années ont été marquées par un développement urbain (et surtout périurbain) conséquent, qui associé à la crise viticole et aux difficultés de l'activité agricole, a entraîné un important mitage du foncier, un début de déstructuration des paysages, une dégradation des qualités patrimoniales des villages par le développement de lotissements pavillonnaires, une tension des situations dans certains territoires (en particulier le littoral, et plus précisément le Narbonnais). En effet, plus de 85 % des sols artificialisés sont prélevés sur les zones agricoles et souvent sur les terres de meilleure qualité, et 12 % sur les espaces naturels.

Si les collectivités locales détiennent des compétences fortes en matière d'urbanisme et de gestion de l'espace, elles ne disposent

pas toujours des moyens techniques nécessaires pour conduire des stratégies de planification de l'espace concertées : ainsi, l'Aude ne compte encore que 4 SCOT.

Eu égard à ces constats, les enjeux majeurs partagés par les acteurs se résument par les points suivants :

Comment préserver le littoral et les espaces agricoles, en zone périurbaine comme en secteur rural, à la fois en tant que capital de production et éléments paysagers majeurs ?

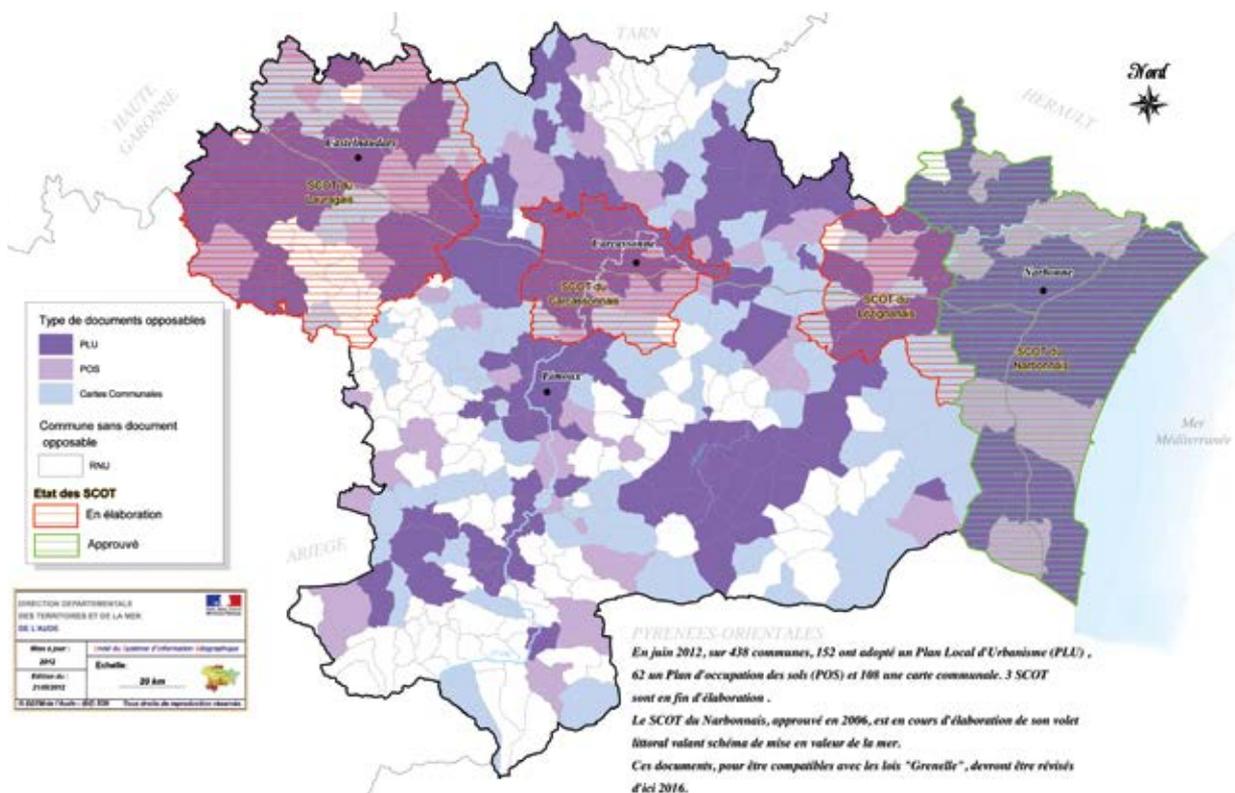
Comment améliorer la maîtrise foncière des collectivités pour leur permettre d'avoir une réelle action dans les stratégies de développement urbain, de production de logements et de foncier économique ?

Comment améliorer l'efficacité des politiques de planification des collectivités et les aider dans l'exercice de cette compétence majeure mais complexe ?

Comment restructurer les espaces urbains dévalorisés ?

Les documents d'urbanisme opposables

Source : Atlas départemental de l'Aude, DDTM de l'Aude, 2012



Environnement

Eau

La **gestion de la ressource en eau** est une question cruciale pour le département de l'Aude, du fait de son climat méditerranéen mais également de l'évolution de sa population durant la période estivale. Sur 43 millions de m³ prélevés pour l'Aude, 7,5 millions proviennent d'autres départements ; 58 % seulement de cette eau est facturée à l'utilisateur final (fuites de réseaux...). Si la qualité de l'eau est bonne, les niveaux de rendements sont nettement inférieurs aux moyennes nationales.

Plus particulièrement, les enjeux suivants sont ressortis du travail d'analyse :

Comment répondre aux besoins à venir des territoires qui sont en déficit structurel d'eau potable (une partie des Corbières et de la Haute Vallée de l'Aude, la zone littorale et le Minervois) et comment sécuriser les secteurs en situation de fragilité ?

Comment maintenir la disponibilité de la ressource et la sécuriser ?

Comment améliorer les interrelations institutionnelles et infrastructurelles entre les nombreux acteurs du prélèvement et de la distribution en eau potable ?

Comment maintenir la qualité de la ressource eau ?

Énergies renouvelables

Les **énergies renouvelables** sont particulièrement importantes dans le département au regard du potentiel du territoire (vent, ensoleillement, bois énergie).

Leader national en énergie éolienne, l'Aude dispose de 25 parcs raccordés en 2012 représentant 280 mégawatts de puissance installée pour une production d'électricité estimée à 700 gigawattheure/an. Si la filière bois est moins structurée, l'Aude détient toutefois le deuxième gisement forestier de la région. La question du photovoltaïque a été récemment saisie, avec de nombreux projets de centrales à l'étude, et un guide méthodologique départemental publié en 2009.

Des outils d'information et de coordination des acteurs ont été mis en place, comme le Syndicat Audois des Énergies (SYADEN) et l'agence locale de l'énergie et du climat (association Pôle Énergies 11) qui travaille en lien avec les Espaces Info Énergie.

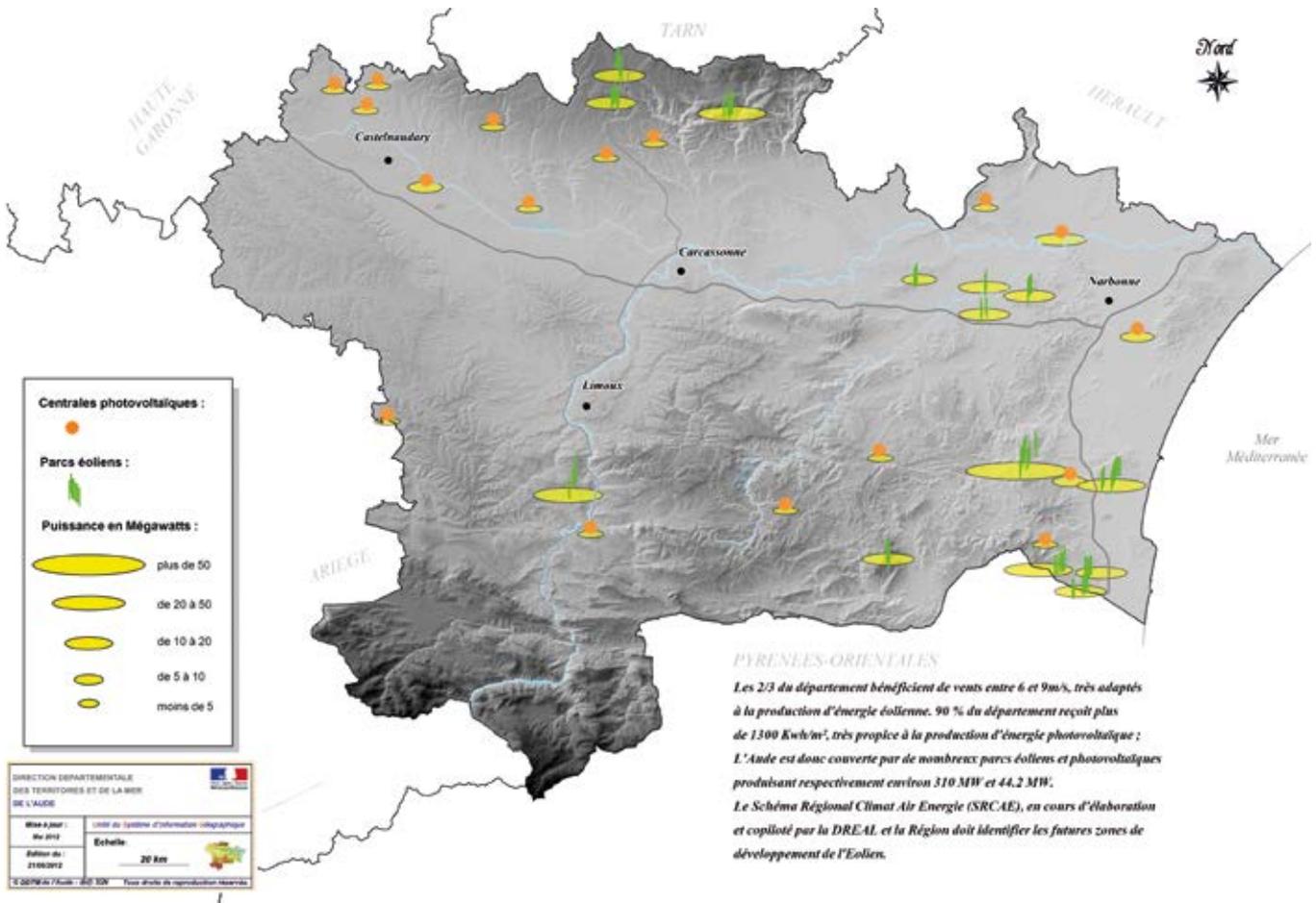
Tous les acteurs sont parfaitement conscients du potentiel sur le territoire. Ils estiment que la filière bois énergie n'est encore pas suffisamment exploitée. L'enjeu du développement du photovoltaïque et de l'éolien est jugé important par certains, mais il en interroge d'autres notamment quant aux impacts de l'implantation de sites de production et au potentiel de développement d'une filière économique.



SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Les parcs éoliens et photovoltaïques installés

Source : Atlas départemental de l'Aude, DDTM de l'Aude, 2012

**Richesses naturelles, biodiversité**

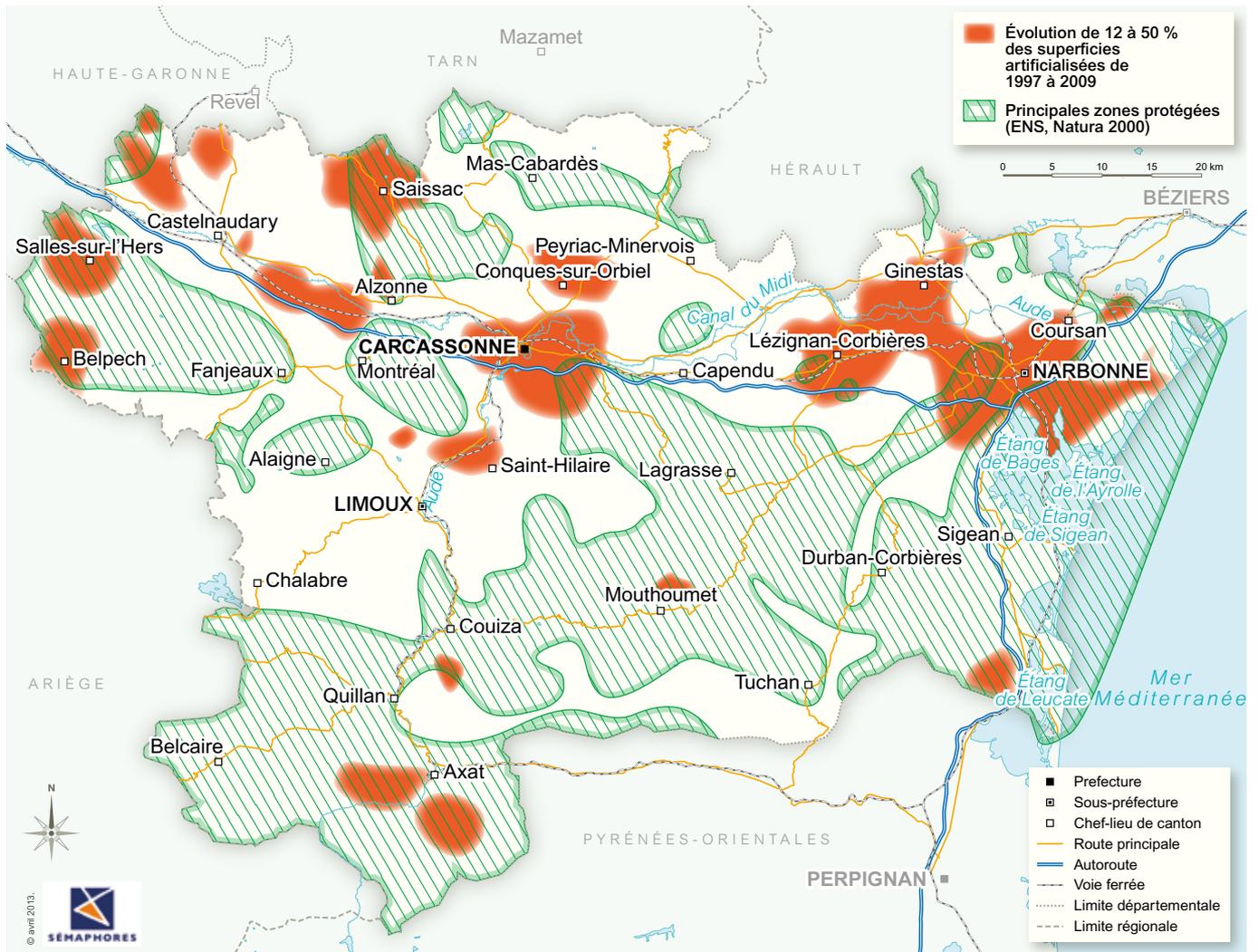
Le département comprend des **richesses naturelles** majeures, nombreuses et variées. Les dispositifs de connaissance et de mise en valeur de la biodiversité sont aujourd'hui correctement déployés pour préserver les espèces ou les biotopes les plus importants et les plus sensibles (16 zones de protection spéciale, 33 sites Natura 2000, schéma départemental des ENS...). Par ailleurs, le PNR de la Narbonnaise, dont la dynamique a été lancée au début des années 90 et qui est labellisé depuis 2003, met en place une politique innovante de développement et préservation des ressources naturelles sur un espace éminemment sensible (le littoral et la plaine narbonnaise).

Ces approches peuvent être étendues à d'autres territoires du département. Les enjeux qui relèvent de ce domaine sont de deux natures assez différentes :

Comment valoriser ces richesses naturelles pour soutenir les activités économiques du territoire (en particulier les activités touristiques et les productions agricoles – la viticulture en particulier) ?

Comment poursuivre le soutien des acteurs économiques qui ont engagé des pratiques respectueuses de l'environnement et mettre en mouvement les autres acteurs pour aller vers une économie des ressources afin d'améliorer le cadre de vie des audois ?

Synthèses au volet «Espaces sensibles et superficies artificialisées»



Déchets

La gestion de la **collecte des déchets** est aujourd'hui bien organisée en termes de réseaux de déchetteries et de tri sélectif. Toutefois la production moyenne d'ordures ménagères résiduelles par habitant est assez élevée (423 kg/h/an en 2011 contre 373 au niveau national en 2009).

Le traitement des déchets est aujourd'hui en phase de recomposition avec l'arrivée à échéance en 2014 du site de Lambert et le projet de site à Lassac qui connaît des freins liés à des oppositions locales.

L'enjeu majeur porte sur la prise en compte du rythme élevé de progression démographique dans la gestion des déchets non dangereux à l'échelle du département.

■ Volet « Économie, agriculture, tourisme et emploi »

Développement économique

En matière de **développement économique**, le département connaît une situation assez classique des départements ruraux, mais qui est accentuée par son positionnement entre deux espaces moteurs et dynamiques (les agglomérations de Toulouse et de Montpellier) : une économie basée sur les activités tertiaires (63,6 % des entreprises) et des petites entreprises (88 % des établissements tertiaires entre 0 et 5 salariés). L'Aude connaît une des plus fortes densités artisanales de France : 205 entreprises pour 10 000 habitants (moyenne nationale de 165).

Si l'activité industrielle régresse sur le territoire, elle reste essentiellement portée par l'agroalimentaire (3 000 salariés), principalement dans le Lauragais et la Haute-Vallée.

Concernant les zones d'activités, celles-ci sont peu développées, avec un faible niveau de commercialisation (en dehors du cas de Narbonne où les ZAE apparaissent proches de la saturation). Elles se concentrent sur l'axe Castelnaudary – Narbonne.

Des dispositifs ont été mis en place pour dynamiser l'activité (Parcs régionaux économiques, schéma départemental des zones d'activités, pépinières et hôtels d'entreprises [CA Narbonne, CC Lauragais Castelnaudary], projet d'aménagement et d'extension du port de Port La Nouvelle), et pour soutenir les commerces de proximité (CC Nord-Ouest Audois, CC Hers et Ganguise...) mais de façon contrastée sur le territoire.



Sur ces bases, les enjeux majeurs qui ressortent sont les suivants :

Comment améliorer les capacités d'accueil et l'offre foncière pour des entreprises, TPE, PME en étant concurrentiel, compétitif, et complémentaire ? Des débats subsistent sur le type d'entreprises que le département peut accueillir (entreprises de pointe ou standard), sur la nécessité de spécialiser les zones d'activités, sur la véritable attractivité du département (une offre de foncier peu cher).

Comment améliorer et développer les actions de promotion économique, de commercialisation des zones d'activités, d'accueil et d'accompagnement des projets – en particulier des projets d'entreprises – (adapter le foncier à cette typologie et soutenir ces nouvelles initiatives) ?

Comment mieux valoriser le potentiel représenté par l'économie résidentielle et les services à la personne compte tenu de la dynamique démographique du territoire (arrivée de seniors, nouvelles familles...) et ne pas limiter ce secteur au soutien aux personnes âgées ?

Emploi et formation

Les domaines de **l'emploi et de la formation** revêtent une importance particulière compte tenu des tissus économique et sociologique du département.

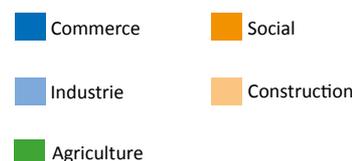
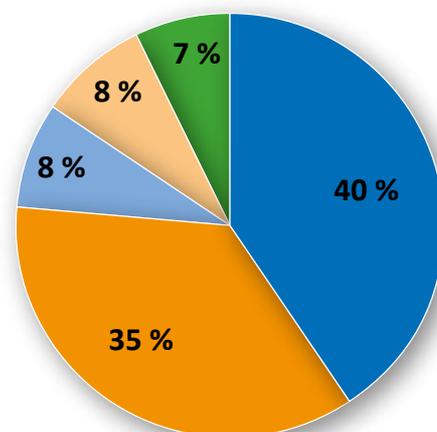
L'économie audoise est encore fortement tournée vers des activités « traditionnelles » portées par de petites entreprises (agriculture et artisanat). Le territoire dispose d'une main d'œuvre peu qualifiée et la proportion de travail saisonnier, notamment à l'est, est conséquente parmi les métiers en forte demande de main d'œuvre.

La précarité est importante : conséquence de la crise, le taux de chômage qui était redescendu sous les 10 % début 2008, a ré-augmenté progressivement depuis et se situe entre 12,6 % et 13,5 % entre fin 2011 et le début de l'année 2012. Mais surtout, alors que l'Aude affichait habituellement un écart de 1 à 2 points en deçà de la moyenne régionale entre 1990 et 2008, celui-ci s'est considérablement dégradé : la moyenne de l'Aude oscille aujourd'hui autour de la moyenne régionale.

Le montant moyen par habitant de l'aide sociale départementale est particulièrement élevé (525 € contre une moyenne nationale de 370 €).

Répartition des emplois en 2008

Source : INSEE



Les enjeux à traiter dans le cadre du SDADDT sont les suivants :

Comment développer des solutions de mutualisation d'emplois entre employeurs intervenants dans le même domaine ou non et comment la formation peut-elle devenir une passerelle dans cette perspective ?

Plus globalement, **comment s'y prendre pour réunir l'ensemble de la « chaîne » : salarié – chômeur/acteurs de l'emploi/acteurs de la formation/entreprises ?**

Comment renforcer et élargir les partenariats entre monde économique et monde de l'enseignement-recherche, en particulier quelle place donner aux formations supérieures ?

Comment réunir développement et insertion professionnelle ?

Développement touristique

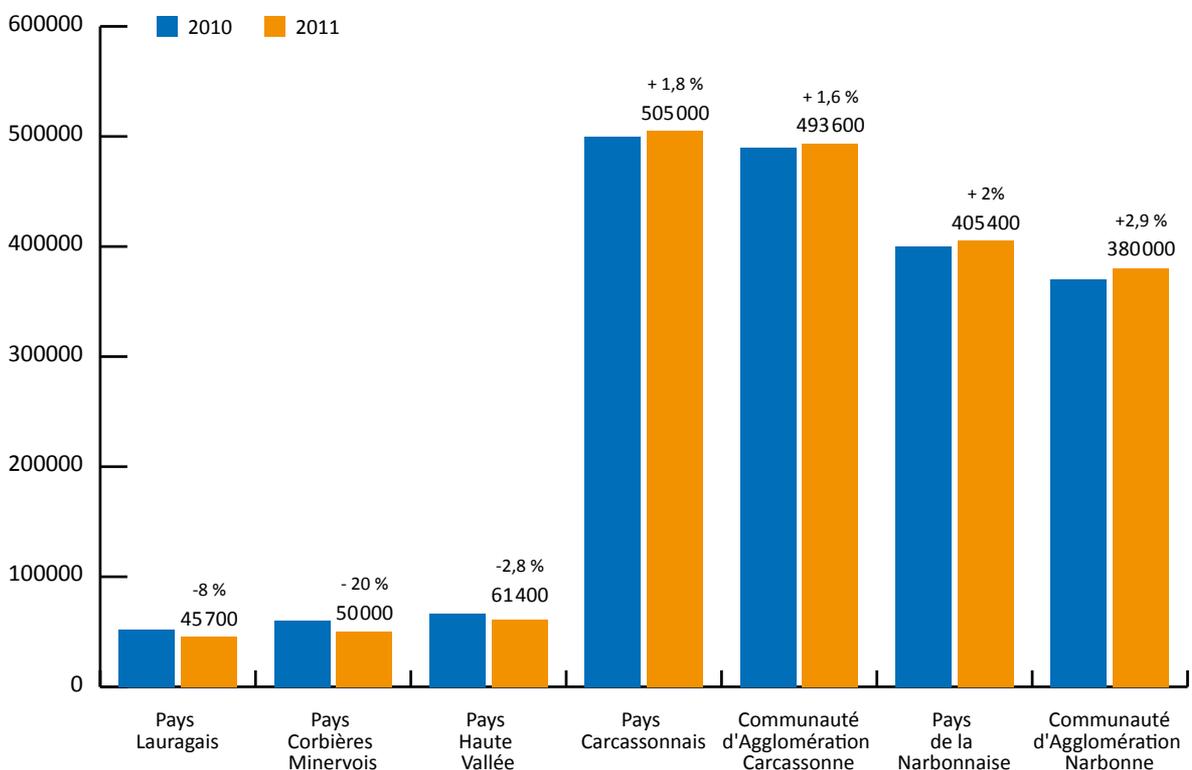
Le tourisme représente la 1^{re} activité économique du département avec 2,6 millions de touristes par an et une capacité d'accueil de 315 000 lits (17,1 millions de nuitées en 2010). L'emploi touristique représente 15 % de l'emploi salarié du département, et le tourisme concerne 22 % des entreprises audoises.

Si le littoral reste la principale zone d'attraction touristique (le narbonnais représente 63 % des lits touristiques en 2011), cette fréquentation est en léger recul depuis 2010, contrairement au Pays Carcassonnais. L'attractivité touristique s'est donc mieux répartie sur le département, notamment grâce au programme Pays Cathare.

Plusieurs logiques se distinguent : tourisme d'affaire, culturel, vert, estival sur le littoral, activités balnéaires, de plaisance, nautique, de pleine nature, de patrimoine, etc. Les dispositifs d'accueil ne sont toutefois pas encore développés pour mieux valoriser chacune de ces clientèles (sous-représentation de l'hôtellerie haut de gamme, faible capacité d'accueil pour les groupes...).

Répartition des nuitées par zones - Bilan touristique 2011

Source : CDT/INSEE - Nuitées réalisées par pays audois et communautés d'agglomération



Un enjeu majeur est partagé par les acteurs, indépendamment du type de tourisme concerné : réussir à mieux valoriser la fréquentation touristique existante, à savoir allonger la durée des séjours et élargir la saison. Cet enjeu global se décline de la manière suivante :

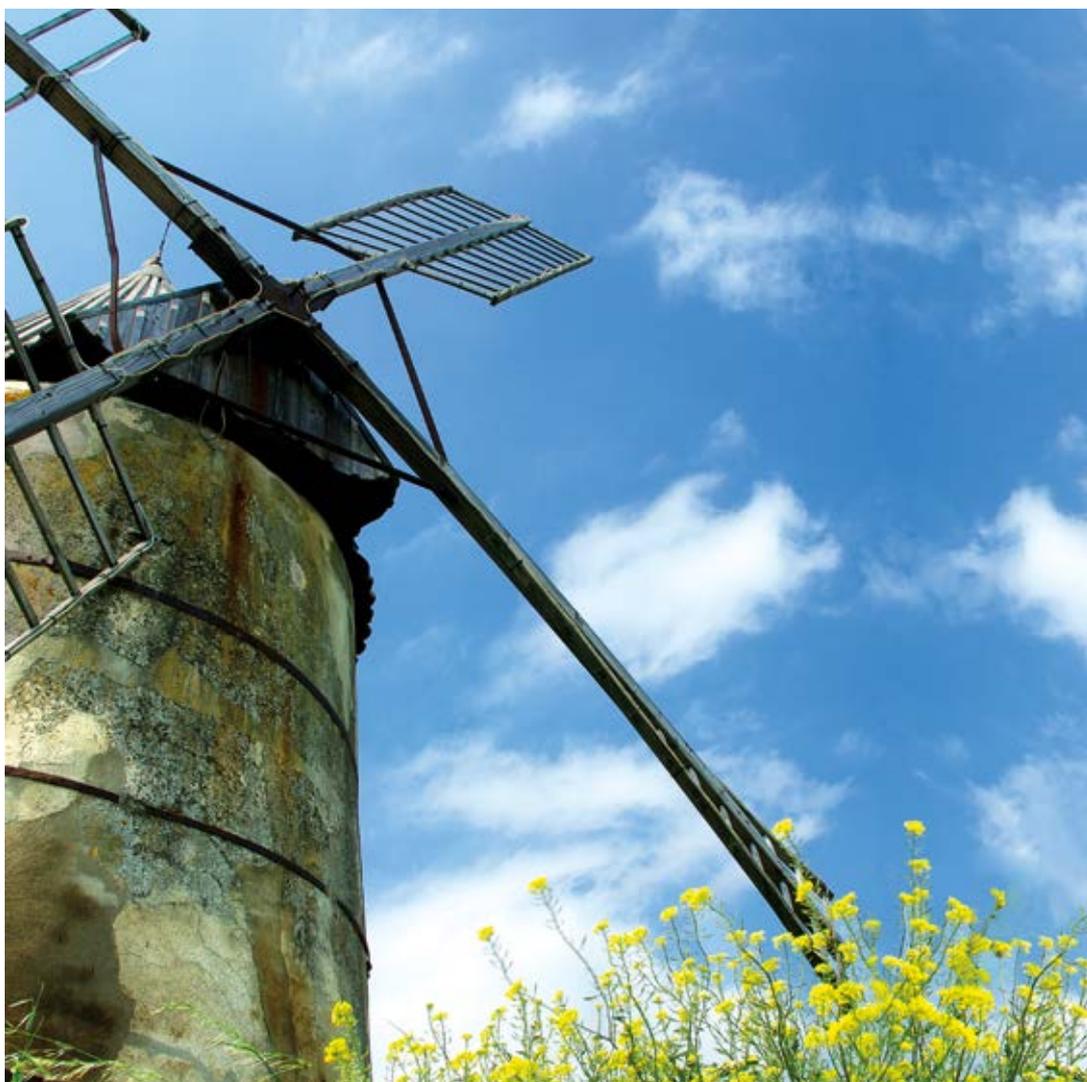
Comment faire évoluer l'image touristique du littoral et sortir de la seule logique du tourisme estival classique (accorder une place plus importante aux animations culturelles et tenir compte par exemple des équipements structurants actuels ou en projet) ?

Comment mieux articuler et mettre en relation les différentes destinations touristiques du département et décloisonner les acteurs et les filières (mettre en réseau les sites et équipements) ? Cependant, on peut se demander s'il est pertinent

d'essayer de lier, par exemple, tourisme littoral avec tourisme patrimonial et rural. Au-delà de l'accompagnement des filières, il s'agirait peut-être d'en créer de nouvelles. Comment monter en gamme dans les prestations, en particulier pour les hébergements ?

Comment diversifier les clientèles (tourisme d'affaire, européen, proximité) et adapter l'offre d'activités (nature, parcs loisirs, golf, nouveaux sports liés à l'eau...) ? Comment adapter et structurer l'offre de manière optimale pour la clientèle d'aujourd'hui, et les clients de demain ?

Comment intégrer les enjeux du numérique pour le secteur du tourisme (marketing touristique...) ?



Développement agricole

Le secteur agricole occupe une place importante dans le département, par son poids économique et par son impact sur les paysages et l'identité du territoire. Dominée par la viticulture, dans la moitié Est du département (72 % des surfaces d'exploitation), l'activité agricole porte également sur les grandes cultures dans l'Ouest, notamment les céréales (24 % des surfaces d'exploitation) et les oléo protéagineux (15 % des surfaces d'exploitation).

Les 7 300 exploitations audoises pèsent pour 24 % des exploitations du Languedoc-Roussillon. Malgré la baisse du nombre d'exploitants, le département est l'un des moins touchés dans la région (22 % d'exploitations en moins depuis 2000, pour 30 % de moins à l'échelle régionale).

La viticulture est ici plus qu'une activité, c'est aussi une culture en tant que telle. Malgré une diminution de 28 % en 10 ans du nombre d'exploitations, elles sont encore 5 240 sur 7 300 à cultiver la vigne (l'Aude est le 2^e département viticole de la région). Toutefois, les surfaces en vigne ont fortement régressé (de 77 000 ha en 2007 à 69 000 ha en 2010).

Les enjeux majeurs qui ressortent pour ce secteur sont les suivants :

Comment permettre à l'agriculture d'être économiquement viable et de poursuivre ses efforts en matière de prise en compte de l'environnement et de maintien des paysages, en particulier (mais pas uniquement) dans le cas des friches viticoles ? Cela pose en particulier la question de la gestion/préservation du foncier agricole.

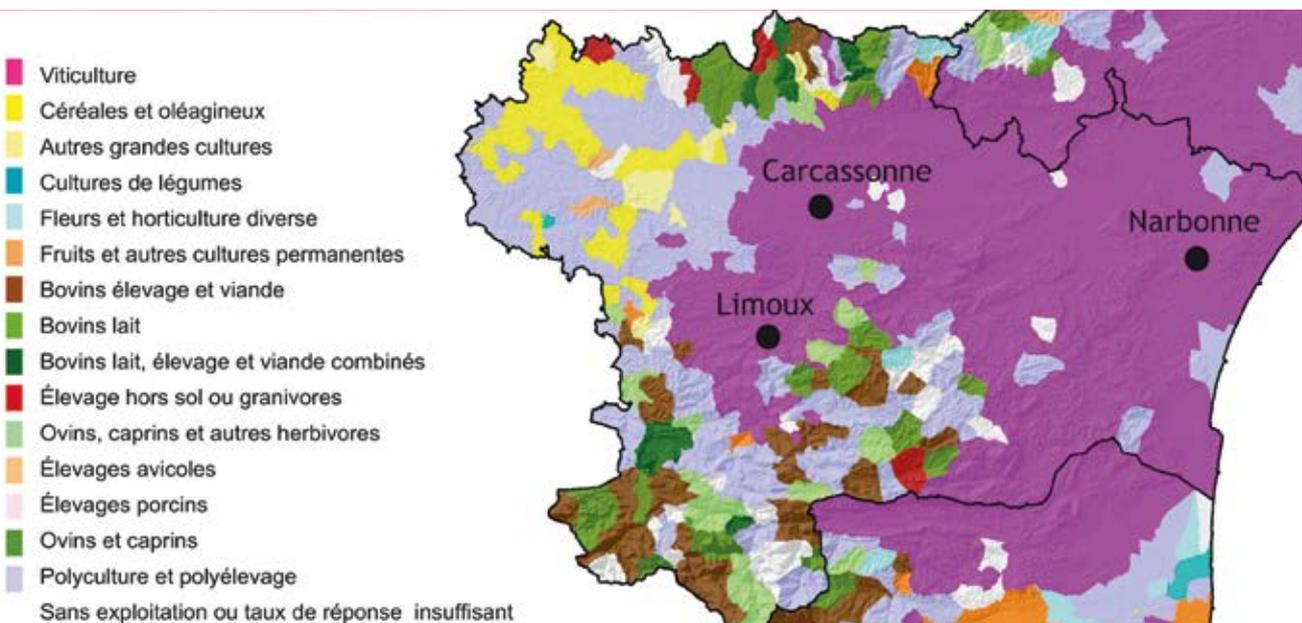
Comment définir une stratégie de promotion et de valorisation pour la viticulture audoise et l'amélioration des moyens de production (foncier, irrigation) ?

Comment renouer des liens entre habitants et agriculture afin d'améliorer l'image de cette profession et faciliter les cohabitations ?

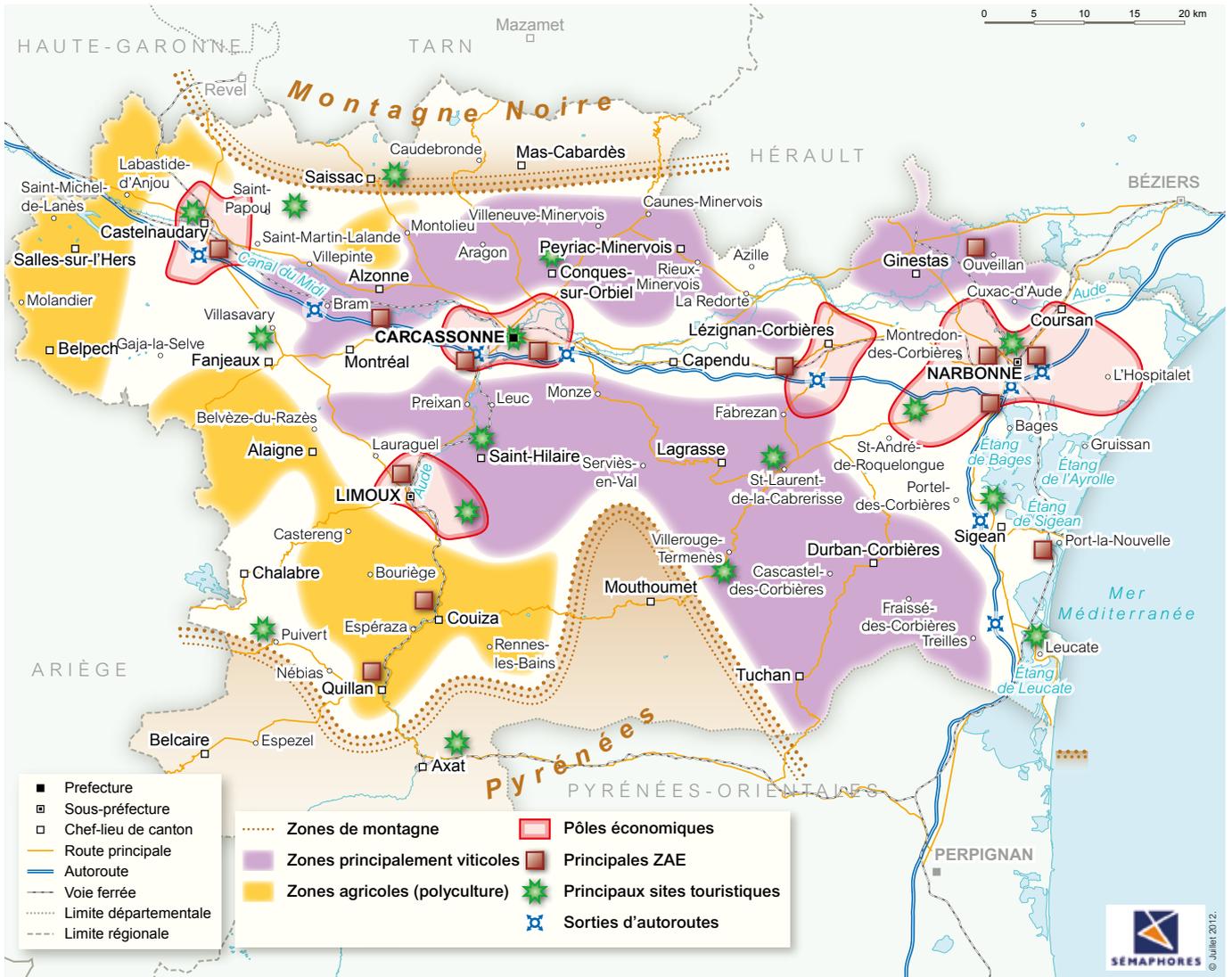
Comment renforcer la promotion des produits agricoles auprès des habitants et organiser/renforcer les circuits courts ?

Orientations technico-économiques des exploitations de l'Aude

Source : Agreste 2011, chiffres recensement agricole 2010



Synthèses au volet « Économie, agriculture, tourisme et emploi »



Volet « Populations et services aux personnes »

Démographie et accueil de nouvelles populations

La **dynamique démographique** forte que connaît le département repose en grande partie sur son solde migratoire. Cette dynamique s'est accentuée sur la dernière décennie (+1,73 % par an), à laquelle il faut ajouter 400 000 habitants de plus pendant l'été. Elle se répartit de façon assez inégale sur le territoire, entre la zone de Narbonne et du littoral à forte croissance, la zone de Castelnaudary et villages proches de la Haute-Garonne intégrée dans la dynamique toulousaine, et Carcassonne-Limoux qui connaissent une croissance moindre mais restent des polarités structurantes, à côté de deux pôles émergents, Bram et Lézignan-Corbières.

Une caractéristique de la population audoise est qu'elle est plus âgée que la moyenne nationale. En effet, 23,9 % des Audoises ont 65 ans et plus, contre une moyenne de

19,2 % des françaises. Quant aux hommes, les 65 ans et plus représentent 19,3 % des Audois, contre 14,3 % de la population masculine française.

Ces tendances devraient se poursuivre pour les années à venir puisque l'INSEE¹, à travers ses scénarios démographiques, table sur une population oscillant entre 430 000 et 490 000 habitants, à horizon 2040 (selon différentes hypothèses), mais avec un scénario central chiffré à 459 000 habitants soit une augmentation de la population audoise de 95 000 personnes entre 2010 et 2040. Au-delà des chiffres, il est intéressant de souligner que le vieillissement s'accroîtrait (les plus de 60 ans représenteraient 38 % de la population en 2040 contre 26 % en 2009) avec un solde migratoire positif composé en partie de retraités en provenance de la Haute-Garonne et de l'Hérault.

Cette dynamique démographique pose de nombreuses questions, tant dans son ampleur que dans la sociologie des personnes qui viennent s'installer dans l'Aude (part importante des personnes âgées, catégories socio-professionnelles peu aisées...). Les enjeux majeurs qui découlent de ces constats sont les suivants :

Comment ne plus subir l'arrivée de nouvelles populations mais influencer sur la composition des flux migratoires, notamment à travers une politique du logement et de services ?

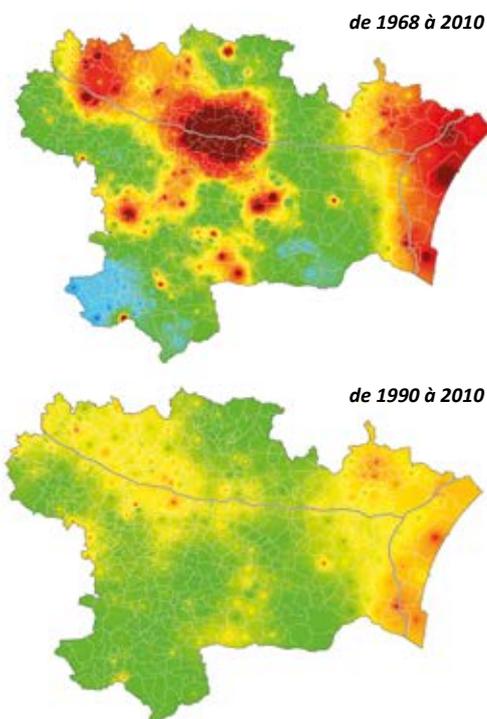
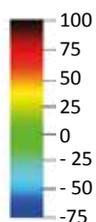
Quelles priorités géographiques se donner en matière de démographie, en lien avec les SCoT : doit-on chercher à équilibrer le territoire ou donner une priorité aux pôles de développement ?

Comment prendre en compte les spécificités de chaque territoire et les relations qu'il entretient avec les territoires des départements limitrophes ?

Évolution démographique entre 1968 et 2010

Source : Atlas départemental de l'Aude, DDTM, 2012

Variation de la population
(exprimé en %)



1. L'INSEE a développé plusieurs scénarios d'évolution démographique basés sur des hypothèses de migration, de fécondité, d'espérance de vie (modèle Omphale 2010). Les chiffres présentés sont issus d'une publication de l'INSEE Languedoc-Roussillon « Repères Chiffrés pour l'économie du Languedoc-Roussillon N° 8 » - décembre 2010.

Les services aux personnes et aux familles

En matière de **services aux personnes**, l'augmentation de la population, les évolutions sociologiques et la réforme de la structuration intercommunale révèlent des besoins sensibles en offre de soins, en termes d'action sociale et de politique familiale.

Concernant l'offre en soins, la densité médicale de généralistes est proche du niveau national dans l'Aude (162 médecins généralistes pour 100 000 habitants, soit exactement la moyenne nationale pour la province en 2009, source INSEE, Base permanente des équipements 2010).

Toutefois, le département se situe en dessous des moyennes nationales et régionales en nombre de spécialistes (139 spécialistes pour 100 000 habitants dans l'Aude, la moyenne nationale pour la province est de 159), d'infirmiers, de chirurgiens-dentistes ou de pharmaciens. Les problèmes sont également liés à la démographie médicale (près de la moitié des médecins ont 55 ans et plus) et à la répartition des spécialistes sur le territoire (ils sont essentiellement présents dans les pôles urbains).

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil général accompagne des projets de maisons de santé pluri-professionnelles, développe des consultations itinérantes de Protection Maternelle et Infantile.

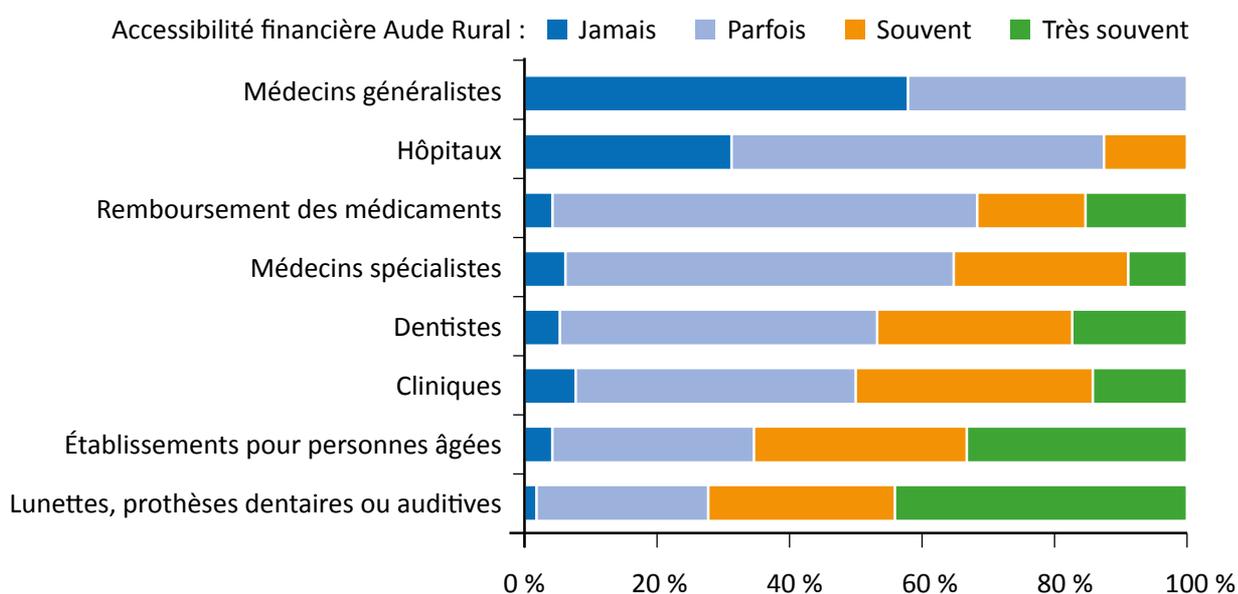
En termes d'action sociale, à côté des 9 centres médico-sociaux, une trentaine de sites bénéficient d'une permanence. Les CCAS et CIAS participent également activement dans l'assistance des personnes handicapées, âgées, ou des familles en difficulté. Une Maison Départementale des Personnes Handicapées est par ailleurs en place et fonctionne comme un guichet unique.

Enfin, concernant la politique familiale, les actions de protection de l'enfance ont été particulièrement importantes : 3 149 enfants en ont bénéficié en 2008. Cette politique porte également sur l'offre de garde, avec 45 structures collectives privées ou publiques (1 160 places), 1 562 assistantes maternelles agréées (4 000 places), et 936 salariés à domicile.

Les actions sont par ailleurs tournées vers l'insertion des jeunes (27,5 % des 18-25 ans sont en difficulté d'insertion) et l'accompagnement des personnes âgées (5 CLIC les informent sur le territoire), avec notamment un bon niveau d'équipement en EHPAD, quoique l'est du département connaisse un déficit contrairement à l'ouest.

Difficultés d'accès aux soins pour raisons financières en zone rurale

Source : Agence Régionale de Santé





Des enjeux particuliers sont à noter sur ces thématiques :

Comment réorganiser l'aide aux personnes âgées et l'aide à l'enfance (structures de garde) en synergie avec la nouvelle organisation intercommunale, pour répondre aux particularités territoriales (faible densité, question d'accessibilité) ?

Comment améliorer la qualité de l'offre en matière d'action sociale tout en maîtrisant les budgets ?

Comment poursuivre l'effort de structuration de l'offre de santé pour les zones les plus rurales, et en particulier pour développer l'accès aux soins pour la Haute Vallée de l'Aude ? Cet enjeu est en partie lié au phénomène de vieillissement et à la cohérence entre l'offre en matière de logements adaptés aux personnes âgées et l'offre de santé.

Comment mieux coordonner les acteurs sociaux et les acteurs de la santé pour agir plus efficacement et anticiper les situations avant qu'elles ne deviennent trop problématiques.

Les services et commerces de proximité

En matière de **services de proximité**, l'Aude se situe au 42^e rang des départements français, avec plus de 23 000 établissements (commerces, transport, hôtellerie, administration, soins...). La présence de petits commerces est encore forte, la densité de bureaux de poste est également bonne (3,5 bureaux pour 10 000 habitants contre 1,6 en France). En revanche, certaines zones souffrent d'une présence insuffisante des services publics (pôle emploi, CPAM, CAF, trésorerie). Ce phénomène, marqué dans les zones rurales, ne s'y cantonne pas et peut concerner des zones urbaines (exemple : disparition des douanes de Port La Nouvelle). Dans les avant-pays, la mise en place de points multi-service a freiné la progression de ce problème. Néanmoins, de plus amples efforts sont nécessaires pour permettre à tous l'accès aux services et aux commerces.

Ces différents constats soulèvent plusieurs enjeux :

Comment anticiper le recentrage de certains services sur les pôles urbains ?

Comment prendre en compte le vieillissement de la population dans l'offre de services en milieu rural ?

Comment maintenir les services de base en milieu rural dans un contexte de ressources financières restreintes ?

Les **services aux collectivités** occupent une place importante dans les préoccupations des différents partenaires : de nombreuses communes et intercommunalités sont de petite taille et ne disposent pas de moyens techniques suffisants pour répondre avec rapidité et efficacité à l'ensemble de leurs responsabilités. Le repositionnement des services de l'État sur des missions régaliennes et l'abandon de missions de conseil créent un besoin important en assistance pour ces collectivités.

Dans ce contexte, les enjeux spécifiques sont les suivants :

Comment apporter aux petites collectivités une assistance technique dans des domaines aussi divers que l'urbanisme, la voirie, la gestion de l'eau, l'assainissement..., voire en maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'œuvre déléguée ?

Quel schéma d'organisation ? Une agence départementale ou une agence mutualisée avec des compétences partagées entre le Conseil général, les agglomérations, voire des communautés de communes ?

Logement et habitat

La situation du département en matière de **logement et d'habitat** révèle un marché qui reste attractif en termes de prix, mais en tension du fait d'une offre qui n'est pas totalement adaptée à la demande. Cette tension est particulièrement forte en matière de logements sociaux : plus de 80 % des Audois pourraient prétendre à ce type de logement. En termes de demande, seulement ¼ sont satisfaites. Notamment, le parc est insuffisant et parfois dévalorisé sur les pôles urbains (Narbonne et Carcassonne). Enfin, l'offre en construction neuve montre un rythme pour les dernières années inadapté à la croissance démographique passée et projetée.

La maison individuelle prédomine largement dans les modèles d'habitat et les formes urbaines (elle représente 71 % des résidences principales), menant à un étalement urbain et donc à une consommation foncière importante.

Des opérations de renouvellement urbain et de gestion urbaine des zones sensibles ont été mises en place (ANRU, Programme d'Intérêt Général, Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale, Contrats Urbains de Cohésion Sociale...). Cependant, seules les Communautés d'Agglomération de Narbonne et de Carcassonne se sont dotées de PLH pour mieux orienter le développement de l'habitat.



Ces constats mettent en évidence des enjeux particuliers qui pourront être traités dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat de l'Aude :

Comment continuer à intervenir auprès des publics les plus défavorisés sans pour autant renforcer l'attractivité du département sur ce segment de population ?

Comment disposer d'une meilleure connaissance de la situation du marché de l'habitat à l'échelle des intercommunalités ?

Comment renforcer la production de logements sociaux répondant à la demande et assurer leur positionnement dans les bons territoires ?

Comment restructurer les quartiers d'habitat social dévalorisés dans des opérations de renouvellement urbain ambitieuses, accompagnées d'une politique d'intégration des quartiers sensibles et de perspectives d'emplois ?

Faut-il accompagner ou anticiper la reconversion de logements saisonniers du littoral en résidences permanentes, alors que ces logements ne sont pas adaptés à cet usage ?

Comment mener une politique foncière visant à favoriser la production de foncier dédié au logement, en s'appuyant sur l'Établissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon ?

Loisirs et culture

Sur le plan **des loisirs**, le département dispose d'un maillage en équipements qui apparaît satisfaisant : le nombre d'équipements sportifs moyen par habitant tels que terrains de sports, tennis, salles de sports... est au-dessus de la moyenne nationale.

Les enjeux qui se posent à l'heure de la reconfiguration des intercommunalités reposent sur les points suivants :

Comment structurer le maillage d'équipements de loisirs en prenant appui sur les intercommunalités pour optimiser l'utilisation et l'entretien de ces équipements, voire leur renouvellement ?

Comment renforcer la mixité dans les usages des équipements et leur polyvalence : articulation entre fréquentation tout au long de l'année et fréquentation estivale, diversité d'utilisation entre activités sportives, activités culturelles, animations...

Le département de l'Aude dispose **d'un secteur culturel** qui s'est fortement structuré au cours des dernières années. Les actions suivantes conduites en lien avec les intercommunalités peuvent être soulignées : mise en place d'un Schéma départemental de la lecture publique, vote d'un Schéma départemental des enseignements artistiques, renforcement de la diffusion cinématographique (réseau CinémAude, nombre moyen d'équipements par habitant supérieur à la moyenne nationale). En revanche, le spectacle vivant reste assez faiblement structuré et développé sauf dans quelques territoires qui en ont fait un axe de développement à part entière (exemple de l'ex Communauté de Commune du Piémont d'Alaric). A l'exception du Théâtre de Narbonne, labélisé scène nationale, le territoire ne recense pas de grande salle de spectacle. Par ailleurs, la diffusion de l'offre culturelle reste faible en milieu rural.

Les enjeux majeurs sur lesquels les acteurs s'entendent sont les suivants :

Comment réussir à coordonner et renforcer l'offre existante qui est plutôt abondante et diversifiée sur le sillon audois et de niveau variable ailleurs pour favoriser les complémentarités et améliorer l'accès à la culture pour tous ?

Comment rendre visible l'ensemble de l'offre culturelle existante et assurer une promotion coordonnée ?

Faut-il développer de nouveaux équipements culturels ? Dans quels territoires ? Dans les plus ruraux afin d'assurer une meilleure diffusion pour leurs habitants ? A Carcassonne pour disposer d'une grande salle de musiques actuelles ?



Les enjeux territoriaux de l'Aude et leurs particularités

■ Les enjeux généraux du département de l'Aude

Une dynamique de développement qui, aujourd'hui, déséquilibre et fragilise le département...

Pour soutenir son développement, l'Aude dispose d'atouts indéniables, et non délocalisables : la douceur de son climat qui incite à l'héliotropisme, son écosystème à la diversité remarquable, ses richesses patrimoniales et historiques reconnues, ses paysages, son littoral... Aussi, son positionnement stratégique à la croisée de régions dynamiques pourrait en faire un acteur majeur du développement régional. Par contre, certaines caractéristiques du département représentent des difficultés qu'il lui faut surmonter.

En effet, l'Aude se situe au carrefour de deux métropoles régionales attractives et influentes : Montpellier et Toulouse. Cette « prise en étau » du département engendre deux conséquences problématiques. Tout d'abord il devient un territoire « de repli » pour les populations pour qui le coût de la vie est devenu trop cher dans les deux agglomérations régionales. Ensuite, l'activité économique est attirée vers ces deux pôles régionaux : les emplois créés dans l'Aude restent « standards », ils ne se diversifient pas, le chômage progresse.

Au lieu de faire jouer au département un rôle d'articulation et de mise en synergie, la présence de ces deux métropoles, alliée aux dynamiques de développement régional ou européen (dynamique euro-méditerranéenne), ont tendance à écarteler l'Aude.

La population audoise est marquée par les difficultés sociales, comme l'illustrent les indicateurs sociaux suivants :

Le revenu net moyen déclaré par foyer fiscal, en 2009, est de 18 645 € dans l'Aude contre 20 139 € en Languedoc Roussillon. A titre indicatif, le revenu moyen des ZUS de Carcassonne s'élève à 7 178 €.

6 % de la population est bénéficiaire du RSA (chiffre au 31 décembre 2008), ce qui place l'Aude au second rang national pour cet indicateur. Là encore, cette moyenne cache de grandes disparités selon les territoires. Dans les ZUS de Carcassonne, par exemple, 22 % des habitants sont bénéficiaires du RSA. Dans cette même commune, deux quartiers arrivent dans les dernières places du classement national des quartiers en rénovation urbaine de France en termes de revenu médian.

Le nombre de bénéficiaires des minimas sociaux augmente plus vite que la population totale du département : une part plus importante des nouveaux arrivants est dans une situation sociale difficile.

Ces tendances sont confortées par l'analyse catégories socio-professionnelles en 2009 (CSP) :

CSP	Aude	Hérault	Haute Garonne	Languedoc Roussillon
Agriculteurs exploitants	1,9	0,9	0,5	1,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,3	4,1	3,3	4,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,8	7,9	13,2	6,3
Professions intermédiaires	11,1	13,2	16,4	12,5
Employés	16,4	16,2	16,3	16,3
Ouvriers	11,9	10	10	11,1
Retraités	32,9	27,5	21,8	29,5
Autres personnes sans activité professionnelle	16,7	20,3	18,5	18,9

Source : INSEE 2012

On constate que les professions intermédiaires et les cadres sont nettement moins présents dans l'Aude que dans les départements limitrophes influents. Les chiffres sont aussi inférieurs à la moyenne régionale. Par contre, il y a légèrement plus d'ouvriers et d'agriculteurs exploitants que dans les zones de comparaison. Ce qui est plus marquant est la surreprésentation des retraités dans l'Aude. Ces chiffres illustrent donc plusieurs phénomènes :

La fuite ou le maintien des populations les plus aisées dans les départements limitrophes aux villes très dynamiques.

La concentration dans l'Aude d'une population moins aisée.

Le phénomène de vieillissement de la population plus marqué sur le territoire audois que dans la zone de comparaison.

Ainsi, les différents territoires qui composent le département ont des spécificités ou des particularités qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de prendre en compte pour établir un SDADDT opérationnel, dosé, adapté à tous les territoires et en mesure de répondre à ces challenges.



Trois types d'espaces organisent actuellement le département mais connaissent des perspectives de développement distinctes

Le département est structuré en trois grands types d'espaces complémentaires, dont les caractéristiques démographiques et économiques sont nettement distinctes : des pôles urbains, des territoires intermédiaires et les avant-pays.

Les pôles urbains

Cinq pôles urbains maillent le sillon Audois et le début de la Haute Vallée de l'Aude :

■ **Narbonne** (ville 51 039 habitants¹, agglomération 121 514 habitants²),

■ **Carcassonne** (ville 47 419 habitants¹, agglomération 72 874 habitants²),

■ **Castelnaudary** (11 753 habitants¹),

■ **Limoux** (10 130 habitants¹),

■ **Lézignan-Corbières** (10 539 habitants¹).

Ces 5 pôles représentent ainsi 63,5 % de la population du département et jouent des rôles de centralités économiques (présence d'entreprises, offre en foncier économique, emplois...), commerciales (zones commerciales ou commerces de centre-ville à fort rayonnement), ou en offre de services (services publics, services de santé, services aux entreprises...).

Carcassonne et Narbonne se distinguent de par leur population, les fonctions qu'elles assurent et leur rayonnement. En 2013, du fait de la réorganisation intercommunale, les deux agglomérations compteront un nombre équivalent d'habitants (105 000 habitants pour Carcassonne Agglomération, 120 000 pour le Grand Narbonne). Elles concentreront ainsi 60 % de la population audoise.

1. Population communale 2010 – Source : Populations légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2013 – INSEE.

2. Population communale 2010 – Source : Populations légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2013 – INSEE, sur la base de la composition de chacune des agglomérations au 1^{er} janvier 2012.

Les territoires intermédiaires

Les territoires intermédiaires sont situés essentiellement à proximité immédiate du sillon audois, autour de Castelnaudary, de Carcassonne, de Lézignan-Corbières et Narbonne. Ils sont caractérisés par une fonction résidentielle dominante liée à une évolution démographique conséquente ces dernières années mais ils sont trop proches des pôles urbains pour développer, voire maintenir, leurs propres commerces et emplois.

Les avant-pays

Les avant-pays correspondent aux territoires les plus ruraux du département et sont situés essentiellement dans la Haute Vallée de l'Aude, les Hautes Corbières et la Montagne Noire. Ils ont une évolution démographique globalement faible, caractérisée par un solde naturel négatif entraînant un vieillissement de la population et un solde migratoire positif lié à l'installation de nouveaux arrivants exprimant des besoins et des attentes en termes d'accès aux services et aux commerces. Le tissu économique est composé de petites entreprises qui génèrent un nombre restreint d'emplois et leur éloignement des pôles urbains rend nécessaire le maintien de services de première nécessité. De plus, une attention particulière doit être portée sur l'impact de la disparition progressive des services publics de l'État dans ces territoires.

Des enjeux communs ou partagés par tous les territoires

Au-delà de leurs différences démographiques, économiques ou fonctionnelles, ces territoires partagent de nombreux enjeux communs.

Le premier enjeu réside dans **la croissance démographique et l'accueil des nouvelles populations**. Les projections de l'INSEE montrent que ce sont plus de 95 000 habitants supplémentaires qui résideront dans le département à horizon 2040. Traditionnellement, la nouvelle population tend à s'installer plutôt sur le sillon audois que dans les avant-pays. Or, il y a un réel enjeu à orienter certains flux de population vers les zones plus rurales. Cela permettrait de limiter le vieillissement de la population dans ces territoires, de maintenir leur dynamique, et de limiter la pression démographique sur le sillon audois, déjà sous tension.

Cet enjeu peut être mis en relief grâce aux scénarios de croissance démographique et économique proposés par les quatre **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** :

SCoT	Année de référence	Population supp. attendue	Population d'objectif	Année de l'objectif	Rythme de croissance annuel	Nb. habitants supp. par an
Carcassonnais	2006	25 000	95 000	2025	1,54 %	1 263
Narbonnais	2005	12 000	122 000	2015	1,04 %	1 200
Lauragais	2008	14 400	51 040	2030	1,52 %	655
Lézignanais	2010	8 000	32 000	2020	2,92 %	800
Estimation projection annuelle totale sur les 4 SCoT						3 918
Projection INSEE de progression annuelle horizon 2040						3 400

Sources : PADD des 4 SCoT et projections Omphales INSEE

Si ces scénarios doivent être pris pour ce qu'ils sont, à savoir... des projections et non une programmation, ils indiquent la manière dont les élus se projettent dans l'avenir de leur territoire et prévoient les infrastructures ou équipements nécessaires. Si leur impact n'est pas mécanique sur les territoires, ils influent cependant sur les capacités d'accueil démographique par le biais de la compatibilité avec les documents de planification ou de programmation de rang inférieur (PLU, PLH...) à travers l'ouverture de zones à l'urbanisation, les prévisions de production de logements...

Le tableau ci-dessus montre que si ces scénarios devaient se réaliser en l'état, les quatre territoires concernés, qui couvrent moins de la moitié du département, connaîtraient une croissance démographique, en rythme annuel, supérieure aux projections de l'INSEE. Ce point est d'autant plus important que, sur certains SCoT, les progressions démographiques constatées sur la période récente sont supérieures à celles du scénario du SCoT (cas du SCoT du Narbonnais notamment).

Le second enjeu porte sur la création d'activités et d'emplois. Le sillon audois-narbonnais connaît un développement de PME-PMI plus important que le reste du département mais celui-ci reste majoritairement endogène. Les territoires intermédiaires et les avant-pays disposent

d'une attractivité économique plus faible, essentiellement du fait de leur difficulté d'accès. Ils présentent des aménités et une attractivité forte pour des activités agricoles et touristiques, même si ces activités concernent également les pôles urbains.

Ainsi, l'enjeu majeur porte-t-il sur la reconquête d'une attractivité économique adaptée à chaque type de territoire, reposant sur la valorisation des avantages concurrentiels non délocalisables (image nature, positionnement stratégique entre deux capitales régionales, qualités résidentielles) et sur l'amélioration de la compétitivité des avantages délocalisables (services d'accueil et d'accompagnement pour la création ou le développement des entreprises et d'activités, offre foncière et immobilière, recherche et développement, services aux entreprises...).

Le troisième enjeu partagé concerne le maintien des qualités urbaines et paysagères. Ces qualités constituent l'une des forces de l'Aude mais sont devenues fragiles dans certains territoires : centres-bourgs ou centres-villes dévitalisés, entrées de villes et zones pavillonnaires banalisées, déprise agricole ou viticole dégradant certains paysages... Cet enjeu concerne aussi bien les territoires urbains que ruraux et au-delà de la question des qualités paysagères il pose la question du maintien de l'attractivité résidentielle et touristique du département. Des efforts sont faits pour contrer ce mouvement, il est important de les poursuivre.

Enfin, la **gestion des ressources naturelles et en particulier de la ressource en eau** se pose également à l'ensemble des territoires de l'Aude. Le département bénéficie d'un environnement riche et diversifié, aujourd'hui bien préservé, qui lui confère l'image d'un département « nature ». C'est une partie de l'attractivité résidentielle et touristique qui se joue à travers la préservation et la valorisation de ces ressources.

La gestion de la ressource en eau se pose avec acuité sur l'ensemble des territoires, plus spécifiquement en matière d'adduction en eau potable (sécurisation des réseaux, renforcement des capacités, amélioration du rendement des réseaux) et en matière d'irrigation agricole.

■ Les enjeux des pôles urbains

Le fort développement démographique

Le fort développement démographique attendu engendre des difficultés en termes de pression sur le foncier et sur l'offre de logements. En effet, comment organiser la production de logements à l'échelle des pôles urbains, en particulier comment densifier le tissu urbain existant sans nuire à la qualité de vie et en tenant compte des impacts des normes dans l'équilibre financier des opérations ? Comment réhabiliter, en mobilisant les moyens de l'État, les logements insalubres très présents dans certaines villes et qui dégradent les centres-villes ou centres-bourgs ? Comment limiter l'étalement urbain et le phénomène de périurbanisation ? A noter que des actions ont été conduites, en particulier en matière de renouvellement urbain et de densification (Programme d'Intérêt Général – programme social thématique...) mais les enjeux n'ont évidemment pas tous été traités.

Ce développement urbain génère des pressions foncières globalement importantes et plus accentuées sur certains pôles (le Narbonnais, en particulier).

Les grandes infrastructures de transport et économiques

Les grandes infrastructures existantes (gares, aéroport, port de Port la Nouvelle, autoroutes, Parc Régionaux d'Activités Économiques) ou en projet (projet de LGV, projet de gare nouvelle, réseau très haut débit) assurent une irrigation des territoires, mais avec des logiques distinctes selon les pôles urbains concernés.

Ainsi, le Narbonnais apparaît particulièrement bien structuré (port de Port la Nouvelle, nœud ferroviaire, nœud autoroutier) et devra plutôt entrer dans une phase d'assimilation des équipements en projet (en particulier projet de gare nouvelle et projet de PRAE).

Le Carcassonnais, l'Ouest Audois et Limoux bénéficient également d'infrastructures majeures mais avec une densité moindre (Aéroport, A61, gares SNCF, PRAE). Leur premier enjeu porte sur la valorisation et le rayonnement de ces infrastructures pour que ces territoires jouent pleinement leur rôle économique dans le cadre de la plaque toulousaine. Mais ils doivent également assurer l'intégration des infrastructures actuelles ou à venir du Narbonnais dans leurs stratégies de développement (port, projet de gare nouvelle). Ces éléments peuvent être relayés dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement urbains en cours d'élaboration dans les deux agglomérations.

À plus long terme, le projet de LGV Toulouse – Narbonne concernerait directement Carcassonne, Castelnaudary et Limoux, en particulier dans l'hypothèse d'une nouvelle gare qui pourrait être située à proximité de Carcassonne et assurerait une meilleure synergie entre l'ouest et l'est du département.

Le foncier économique disponible

L'offre en foncier économique apparaît disponible à court terme, mais avec des risques de tension à court terme dans certains territoires. À moyen et long terme, cette offre sera conséquente, notamment du fait des PRAE qui sont d'ores et déjà aménagés ou



en projet. À l'inverse, la question d'un déficit de la demande peut se poser au regard de l'abondance de l'offre en foncier aménagé sur certains pôles (Lézignan-Corbières, Limoux).

L'enjeu majeur consiste alors à éviter une concurrence entre l'offre des 5 pôles urbains et au contraire à mettre en place une logique de coordination dans la promotion – commercialisation avec la mise en place de mécanismes de régulation lorsque l'un des pôles n'est pas en capacité à court terme de répondre à la demande.

La mobilité quotidienne

Les 5 pôles n'échappent pas à la tendance d'éclatement territorial des fonctions économiques, résidentielles, commerciales ou de service propre à la plupart des zones urbaines. De fait la mobilité quotidienne s'en trouve accrue : déplacements domicile-travail, domicile-services, domicile-loisirs... Ces déplacements quotidiens génèrent de nombreux problèmes d'embouteillages, de saturation des voies principales ou de reports sur des voies secondaires, sur les pôles de Narbonne et de Carcassonne.

Ces deux agglomérations ont donc à faire face à ces enjeux de mobilité quotidienne dont les réponses résident à la fois dans l'organisation des transports urbains, les interconnexions avec les autres formes de

mobilité (intermodalité) et l'aménagement ou le réaménagement des voiries et plans de circulation.

Des particularités de chaque pôle urbain à prendre en compte, en lien avec les territoires qui l'environnent

L'enjeu du **Narbonnais** est de construire une gestion intégrée de la croissance. Ce pôle est l'un des piliers du quadrilatère languedocien et de sa dynamique économique et résidentielle. Cela se traduit par une croissance démographique forte qui apparaît supérieure aux prévisions sur la période récente. Les équipements programmés ou en projet (Projet de LGV et de gare nouvelle, projet de Parc Régional d'Activités Économiques Toulouse-Lautrec de 143 ha, extension et modernisation du port de Port la Nouvelle) vont également doper le territoire et attirer des nouvelles entreprises et de nouvelles populations.

Or, le territoire semble contraint en termes de foncier du fait de sa façade maritime conséquente et très bien préservée, de la loi Littoral, des mesures de préservation des espaces naturels ou des risques naturels (24 % du territoire du SCoT sont classés en zone inondable). La diffusion de sa croissance

économique et résidentielle se dirige vers l'ouest. Ainsi, le SCoT de la Narbonnaise vise à affirmer l'intensification du développement de l'axe Narbonnais, à développer les transversalités entre le littoral et l'arrière-pays, à poursuivre la requalification des zones littorales, et à privilégier un développement mesuré des villages environnants. Cela met en évidence les enjeux de mobilité au sein de cet espace, et en particulier les enjeux en matière d'offre en transports en commun.

Lézignan-Corbières dispose aujourd'hui encore d'une population de taille restreinte mais le SCoT élaboré à l'échelle des 19 communes de la région Lézignanaise mise sur une progression démographique significative (32 000 habitants à l'horizon 2020, soit une augmentation de 33 % en 10 ans par rapport à la population légale 2010), avec une logique de diffusion structurée sur l'ensemble du territoire. Lézignan-Corbières joue à la fois un rôle de pôle secondaire de l'agglomération narbonnaise sur le plan résidentiel et un rôle de centralité compte tenu de son offre en commerces et services pour une partie des communes rurales du Minervois et des Corbières.

Son enjeu majeur porte sur son accrochage économique à la dynamique de Narbonne et du quadrilatère languedocien ainsi que l'articulation avec l'agglomération Carcassonnaise. Le cadencement du TER jouera un rôle important dans cette perspective afin de faciliter les mobilités.

La tête de pont de l'ouest Audois (Castelnaudary, Carcassonnais, Limoux) a pour objectif de reconquérir la fonction économique du territoire et de mieux répondre aux besoins en service des nouvelles populations.

Les SCoT élaborés sur le Carcassonnais et le Lauragais insistent chacun à leur manière sur ces deux aspects.

Le SCoT du Carcassonnais mise sur la sectorisation des Zones d'Activités Économiques par activité pour résorber leur hétérogénéité actuelle. Il met également l'accent sur le renforcement des points forts du territoire autour du tourisme, de la viticulture et de la culture et sur le développement de nouvelles filières pour attirer de nouveaux profils, notamment dans le domaine de la santé

et dans la filière formation/enseignement supérieur. En 2013, Carcassonne Agglo lancera l'élaboration de son Schéma de Développement Économique. Sur le plan résidentiel, l'enjeu majeur consiste à limiter l'étalement urbain et à concentrer 70 % de la production des logements nécessaires pour accueillir 25 000 habitants supplémentaires d'ici 2025 sur la zone centrale (Carcassonne, Trèbes et Berriac) couplé à une reconquête des cœurs de village en termes d'habitat et de commerces. Carcassonne veillera également à procéder au nécessaire rééquilibrage des territoires et à la rénovation urbaine des quartiers les plus défavorisés.

Le SCoT du Lauragais insiste sur la nécessité de développer des secteurs d'activités productifs (industrie, agro-alimentaire) et vise à atteindre un équilibre d'un emploi pour 3,5 habitants. Le développement démographique et la production de logements est principalement attendue sur Castelnaudary (30 %), et dans une moindre mesure sur Bram (7 %), le reste étant disséminé sur la tête de pont. Enfin, sont attendus le développement des transports en commun, l'aménagement de pôles multimodaux autour des gares ferroviaires ou routières et une amélioration de la qualité des services de transport (cadencement notamment).

Si **Limoux** est un pôle urbain, il apparaît plus difficilement comme un espace d'entraînement économique. Sa localisation en fait surtout une polarité commerciale et d'offre de services essentielle pour l'ensemble de la Haute Vallée. Si ces rôles doivent être renforcés, son enjeu majeur repose sur son développement économique dont le modèle reste à trouver dans une logique d'équilibre entre PME/PMI et petites ou toutes petites entreprises.

La création du Parc Régional d'Activités Économiques Charles Cros (18 ha) dédié aux énergies renouvelables et à l'écoconstruction va être un élément moteur de cette dynamique. Dans cette perspective, la problématique d'accessibilité du pôle doit être prise en compte, que ce soit par la route ou par le ferroviaire, pour intégrer pleinement ce pôle dans la dynamique de la tête de pont « ouest-audois ».

■ Les enjeux des territoires intermédiaires

Ces territoires connaissent un développement démographique conséquent mais avec une dynamique de l'emploi nettement en retrait. Les emplois des actifs résidant sur ces territoires sont essentiellement situés dans les pôles urbains ou bien dans leur première couronne. Cela génère un déséquilibre entre ces territoires et leurs populations. Ce sont des territoires où la fonction résidentielle devient de plus en plus dominante. Plusieurs types d'enjeux en découlent.

Les déplacements - mobilités

La localisation des emplois à l'extérieur des territoires intermédiaires, loin du domicile, génère des besoins très importants de mobilité quotidienne. Pour l'essentiel, celle-ci est assurée aujourd'hui par la voiture individuelle. Mal adaptées à une fréquentation qui a fortement évolué, les infrastructures routières sont vite saturées, en particulier les voiries secondaires, et elles nécessitent des aménagements.

L'enjeu majeur de ces territoires est donc de mettre en place des modes de déplacements alternatifs (transports en commun, incitation au covoiturage...), tant pour décongestionner les routes, fluidifier la circulation et réduire les risques d'accident que pour des considérations environnementales ou économiques.



Les commerces, services et loisirs de proximité

En périphérie des pôles urbains, ces territoires ont tendance aujourd'hui à se dévitaliser. Deux problèmes sont particulièrement saillants :

Le maintien des petits commerces est mis à mal par la concurrence des centres commerciaux des pôles urbains, proches et attractifs, et dans une moindre mesure du commerce de centre-ville de ces mêmes pôles urbains.

Les équipements et l'offre culturelle, sportive et de loisir peinent à se maintenir car ils sont disséminés dans ces territoires.

La problématique majeure est celle du maintien d'une vie sociale, de lieux d'échanges, afin d'assurer une fonction de lien social à ces territoires et éviter qu'ils deviennent des lieux d'isolement. A terme, c'est leur capacité à se développer durablement, et de manière équilibrée, qui pourrait être remise en question.

L'agriculture

Dans ces territoires intermédiaires, l'agriculture occupe encore une place importante. Mais les zones agricoles sont souvent entrecoupées par le tissu urbain. Une partie de l'urbanisation récente s'est effectuée par effet d'opportunité, en lien notamment avec les arrachages de vignes.

La pression urbaine porte souvent sur les meilleures terres. Cela engendre une désorganisation ou un mitage des structures d'exploitations qui complique leur fonctionnement et obère leur équilibre économique. Ainsi, si la question du maintien de l'agriculture est globale à l'échelle du département, elle se pose avec plus d'acuité dans les territoires intermédiaires.

De nouveaux enjeux se posent pour ces territoires à mi-chemin entre le rural et l'urbain : Quelles sont les possibilités de développer de nouvelles filières agricoles ? Faut-il diversifier la production ? Si oui, comment ? Comment dynamiser les circuits courts ?

■ Les enjeux des avant-pays

La démographie

Même si les avant-pays ne présentent pas exactement les mêmes profils et dynamiques démographiques, ils connaissent dans leur ensemble deux phénomènes complémentaires :

La progression démographique de ces territoires est, en moyenne, moins forte que celle du département : sur la période récente (entre 2006 et 2009), la progression annuelle atteint 0,85 % contre 1,25 % en moyenne départementale.

Le vieillissement de la population.

Ces deux phénomènes mettent en évidence l'enjeu majeur du maintien de leur attractivité résidentielle pour les populations plus jeunes et familiales. D'autant plus que les projections démographiques de l'INSEE à l'horizon 2040 concluent à une progression du vieillissement de la population de l'Aude.

A noter que si les avant-pays sont principalement positionnés sur des intercommunalités à caractère rural, les deux agglomérations sont susceptibles de comprendre des parties de leurs territoires, sur leurs franges, qui peuvent être considérées comme des avant-pays.

Le développement économique

Le développement économique de ces territoires souffre de leur enclavement (temps d'accès aux grands axes de circulation ou aux grands équipements de transports).

Le tissu économique est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises et activités. Pour autant, ces territoires disposent souvent d'une offre en foncier économique (petites zones d'activités), mais dont la commercialisation peine à trouver sa cible.

L'un des enjeux consiste à construire un modèle de développement adapté (faire évoluer le modèle PME/PMI pour aller vers des formes plus légères et souples d'activité, dans une logique de création d'activité plus que de création d'entreprise, qui ne soit pas incompatible avec la valorisation des ZAE existantes).

Si les secteurs du tourisme et de l'agriculture représentent des axes majeurs de développement, basés sur des facteurs non délocalisables, ils n'offrent pas aujourd'hui des emplois en nombre suffisant, voire rencontrent des difficultés.

En particulier, l'agriculture est très présente et occupe un rôle central en tant que secteur économique direct (exploitations agricoles et viticoles) et indirect (agro-alimentaire, commerce de boisson). Néanmoins, les difficultés rencontrées par ce secteur et la diminution du nombre d'agriculteurs génèrent une déprise agricole préjudiciable au dynamisme des territoires et à leur attractivité. L'enjeu majeur consiste à créer les conditions d'une agriculture viable, à taille humaine.

Les services de proximité

Les services publics et les commerces se raréfient et posent question quant au maintien d'une attractivité résidentielle, voire économique. A l'exception de Limoux, il n'existe pas de véritable pôles ou centralités qui maillent ces avant-pays.

Cette question se pose en particulier pour les services publics, les services de santé, et l'accessibilité aux services culturels. Il s'agit alors de mieux arrimer ces territoires aux pôles urbains lorsque cela est possible, et de créer les conditions nécessaires au maintien des services et commerces essentiels.

Les enjeux démographiques présentés plus haut mettent en évidence, en particulier, les enjeux en matière de services de santé et de services aux familles (petite enfance, enfance-jeunesse, loisirs).

La fracture numérique

La fracture numérique est encore réelle dans une partie de ces territoires tant en termes de couverture haut débit que de couverture en téléphonie mobile.

Le schéma de développement territorial d'aménagement numérique (SDTAN), en cours d'élaboration en 2012 par la Région, prévoit un déploiement du Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble du département d'ici 2025 mais avec une solution technique

pour les territoires ruraux qui ne serait pas satisfaisante (montée en débit du réseau haut débit existant et non pas fibre optique).

Il apparaît important de trouver des réponses rapides afin de réduire cette fracture numérique et éviter que le déploiement du THD ne fasse que prolonger la situation de départ, c'est-à-dire maintenir un décalage à terme dans l'offre entre les pôles urbains et les avant-pays. A noter que si les pôles urbains sont globalement mieux couverts que les avant-pays, des disparités internes importantes peuvent exister. En effet, certaines zones des agglomérations ne sont pas classées en zone AMII et sont également concernées par cet enjeu d'aménagement numérique du territoire.

Que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, l'enjeu qui résulte de cette situation porte bien sur l'attractivité résidentielle et économique de ces territoires. L'offre en THD

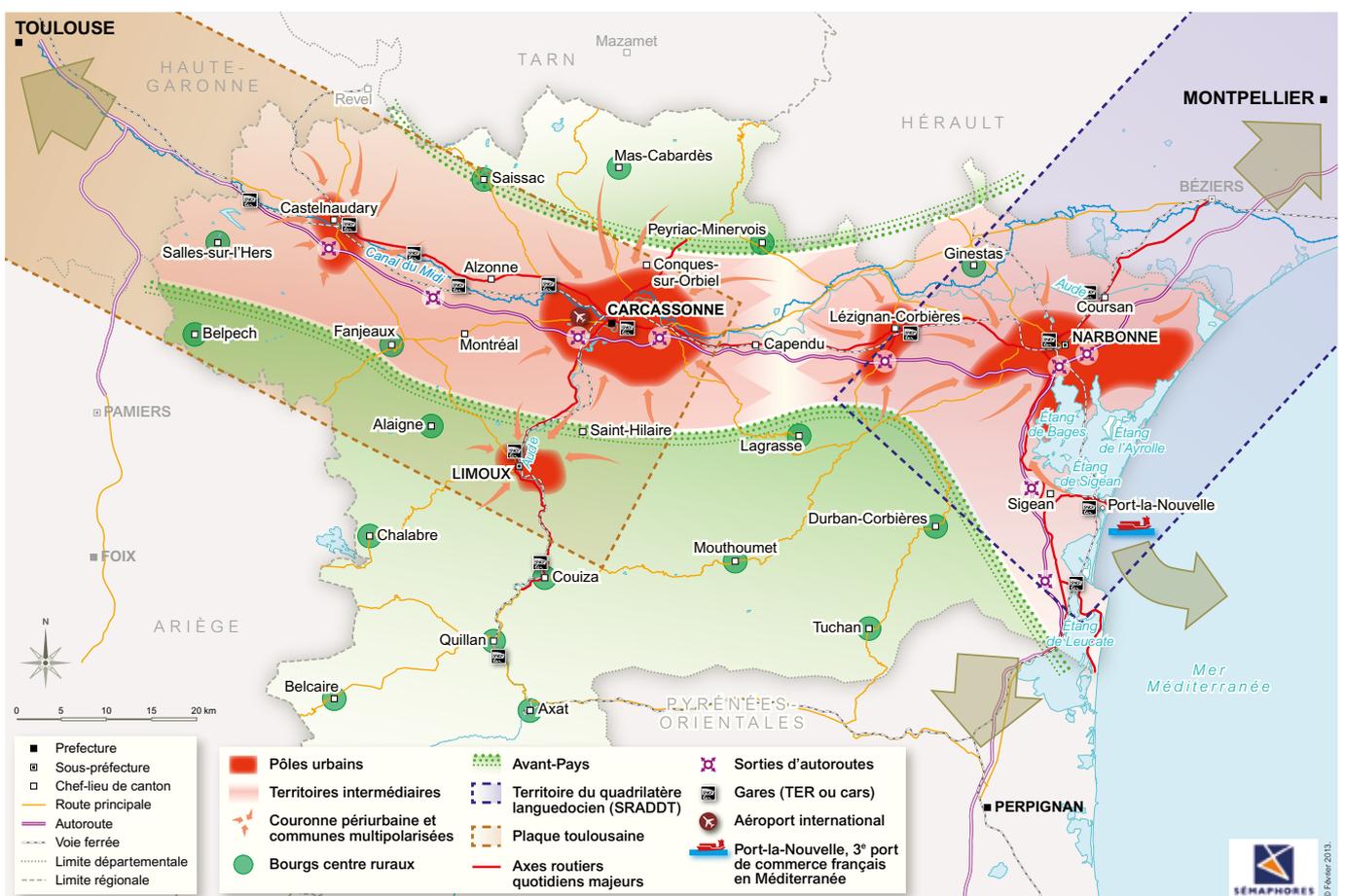
joue un rôle à la fois pour les entreprises, pour le maintien de services publics ou de services de santé (sur place ou à distance) ou tout simplement en lien avec des usages domestiques. Elle est donc essentielle au développement territorial.

Les déplacements

La question de la mobilité est centrale dans les avant-pays mais se pose dans des termes très différents des deux autres types de territoire. Les réponses classiques des transports en commun ne sont pas pertinentes compte tenu de la faible densité de population.

Ainsi, les enjeux portent sur l'organisation de solutions de mobilité souples (type transport à la demande) en relation avec les pôles urbains et les bassins de vie ainsi que sur le maintien des infrastructures majeures dont les aménagements routiers.

Carte de synthèse de l'organisation actuelle des territoires du département





Partie 3

**UNE STRATÉGIE
AMBITIEUSE POUR
UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ DE L'AUDE**

Trois objectifs stratégiques

■ Renforcer l'attractivité résidentielle

Répondre à une progression démographique affirmée mais contrastée

La dynamique démographique est soutenue : l'Aude a ainsi gagné 44 000 habitants en 10 ans, soit un taux de variation de 1,3 % annuel. Cette dynamique devrait se poursuivre pour les décennies à venir à un rythme légèrement inférieur mais toujours soutenu : à travers ses scénarios démographiques, l'INSEE¹ prévoit une augmentation de la population audoise de 95 000 personnes entre 2010 et 2040, pour atteindre une population de l'ordre de 459 000 habitants pour le scénario central. Les autres scénarios aboutissent à 430 000 habitants pour le scénario « population basse » et 490 000 habitants pour le scénario « population haute ».

L'expression de cette dynamique n'est évidemment pas uniforme sur le département : les espaces qui bénéficient le plus de cette progression démographique sur les 10 dernières années sont d'abord le Narbonnais et le Lézignanais et ensuite l'ouest audois. A l'inverse les territoires d'avant-pays connaissent une évolution faible de leur population voire une régression pour certaines communes.

1. L'INSEE a développé plusieurs scénarios d'évolution démographiques basés sur des hypothèses de migration, de fécondité, d'espérance de vie (modèle Omphale 2010). Les chiffres présentés sont issus d'une publication de l'INSEE Languedoc-Roussillon « Repères Chiffrés pour l'économie du Languedoc-Roussillon N° 8 » - décembre 2010.

Le SRADDT Languedoc-Roussillon anticipe une croissance démographique dans la continuité de la dynamique constatée sur la dernière décennie, et table sur des rythmes annuels de l'ordre de :

- 1,1 % pour les avant-pays,
- 1,3 % pour les têtes de pont,
- 1,8 % pour le quadrilatère languedocien.

Si les dynamiques démographiques de la narbonnaise et de l'ouest audois correspondent à celles constatées à l'échelle régionale, il n'en va pas de même pour les avant-pays de l'Aude qui connaissent une progression démographique annuelle de l'ordre de 0,76 %.



Une volonté collective de mieux répartir la croissance démographique

La première orientation stratégique du SDADDT porte ainsi sur la nécessité de se préparer collectivement à accueillir ces nouvelles populations, dans une démarche volontariste et coordonnée, afin de ne pas subir les flux de population mais de les anticiper et de les préparer.

Il s'agit de peser sur les tendances démographiques pour ne pas voir s'accroître les déséquilibres entre les territoires. L'intervention coordonnée des collectivités à travers leurs politiques majeures et la mobilisation de leurs outils de planification urbaine doivent permettre d'infléchir les tendances naturelles et de limiter les pressions sur les ressources naturelles et l'espace.

Ainsi, les efforts collectifs doivent être particulièrement orientés vers les avant-pays.

A travers leurs politiques et équipements de services, les collectivités peuvent améliorer l'attractivité résidentielle des territoires les plus fragiles (en termes de santé, de petite enfance, de loisirs, d'éducation). Cet effort peut être également soutenu par des actions collectives de maintien des services publics... Le dernier axe majeur d'action des collectivités locales porte sur l'organisation des mobilités (transports en commun, modes de déplacement alternatifs à la voiture, infrastructures routières) et sur l'accessibilité aux services (infrastructures numériques...).

Tous ces différents volets de politiques publiques visant à préparer l'accueil de nouvelles populations ne peuvent se concevoir sans une stratégie parallèle de création d'emplois et d'activités. Les partenaires du SDADDT en sont bien conscients, et ont de ce fait choisi le soutien au développement économique comme leur deuxième objectif stratégique.

■ Soutenir le développement économique

Exploiter les atouts économiques

Le développement économique actuel est basé majoritairement sur l'offre en foncier ou en immobilier d'entreprise dans une logique d'économie productive et exportatrice. Ce modèle a toute sa légitimité et sa pertinence sur les parties du département qui disposent d'une bonne accessibilité aux infrastructures de transports : le sillon audois et le narbonnais. Mais ce modèle atteint des limites dans les avant-pays trop éloignés des infrastructures majeures de transport : ceux-ci doivent trouver un modèle de développement adapté à leurs caractéristiques et leurs potentiels.

Les acteurs du développement économique (accompagnement à la création et au développement, conseils juridiques, recherche et innovation, formation) sont présents mais n'apparaissent pas suffisamment coordonnés entre eux pour offrir une filière structurée d'accompagnement. La promotion et la commercialisation de l'offre en foncier ou immobilier d'entreprise souffrent également d'un déficit de coordination entre les différentes forces en présence (collectivités, consulaires, échelon régional...).

Diversifier les filières de développement économique apparaît important pour procurer au département une assise économique plus variée, et donc plus stable sur le long terme.

Enfin, l'Aude jouit d'un positionnement stratégique, à l'articulation entre le sud-ouest et le Languedoc-Roussillon. Le département dispose d'une façade maritime conséquente qui constitue une ouverture sur la Méditerranée, et il se situe à proximité de la Catalogne... Pour autant le développement de l'Aude ne bénéficie pas pleinement des dynamiques de développement économique qui le traversent ou le frôlent.

Fédérer les acteurs en faveur de l'innovation et de l'accueil des entreprises

Il s'agit de coordonner à l'échelle départementale une politique de développement et d'accueil des PME et grandes entreprises, en organisant l'offre existante au regard des potentiels de développement. Sans se substituer à l'échelon régional, il est nécessaire d'organiser et promouvoir une offre lisible, complémentaire et articulée des zones d'activités économiques majeures du Narbonnais et du sillon audois.

Cette coordination doit être complétée par le renforcement d'une politique de filière (relations interentreprises, recherche-développement, recherche appliquée et innovation, formation...) qui dépasse nécessairement l'échelle départementale et se structure à l'échelle régionale ou interrégionale. Les acteurs audois devront trouver toute leur place dans cette politique, voire en être des initiateurs.

Certaines filières apparaissent porteuses d'avenir pour l'Aude compte tenu de son tissu d'entreprises, des savoir-faire de ses hommes et de ses ressources naturelles : écoconstruction, économie verte, alimentation, énergies renouvelables... Cela passe notamment par une implication plus forte des acteurs départementaux dans les pôles de compétitivité, par l'organisation de relations plus étroites avec les organismes et instituts de recherche.



Le développement économique des avant-pays doit reposer sur un modèle de développement qui leur est propre, qui repose sur une politique d'accueil de PME-PMI mais également des entreprises unipersonnelles. C'est une approche davantage centrée sur la création d'activité, en lien avec le projet personnel et familial du créateur qu'une approche classique de création d'entreprise.

Les facteurs d'attractivité pour ce type de projets reposent sur des principes d'accessibilité, d'infrastructures numériques, d'offre en locaux et en logements, de services aux familles, de qualité de l'accueil et de capacité d'intégration des nouveaux arrivants... C'est ainsi tout une chaîne d'intervenants qui est à structurer, dépassant le seul cadre des intervenants habituels du développement économique.

■ Valoriser les patrimoines naturel, historique et touristique

Les ressources naturelles et patrimoniales, un atout indéniable pour l'Aude...

L'Aude dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel et diversifié, reposant sur une forte biodiversité, sur des paysages naturels préservés, sur un climat ensoleillé. Dans le cadre de l'inventaire naturaliste audois, ce sont ainsi pas moins de 241 habitats naturels, 478 espèces végétales et 316 espèces animales d'intérêt patrimonial qui ont été recensés.

Déjà conséquents, les efforts des collectivités pour la valorisation de la nature vont se poursuivre. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles a mis en évidence 219 sites présentant des enjeux de conservation de patrimoine naturel. Au total, ils couvrent près de 190 000 ha, soit 30 % de la superficie départementale.

Cette forte connotation « nature » est actuellement encore peu valorisée et ne doit pas masquer certains enjeux qui pèsent sur ces ressources, au premier rang desquelles se trouvent la ressource en eau et le foncier.

Le département est également riche d'un patrimoine historique exceptionnel et diversifié : la Cité de Carcassonne, le Canal du Midi, l'ensemble monumental de Narbonne, l'abbaye de Lagrasse, l'abbaye de Fontfroide, ou les châteaux du pays Cathare... Au-delà de ces sites emblématiques, il existe une diversité de patrimoines qui représente une offre complémentaire, diversifiée et de qualité.

... constituant des facteurs d'attractivité économique et résidentielle.

Le troisième axe stratégique vise d'une part à considérer ces ressources patrimoniales et naturelles comme un facteur d'attractivité

majeur et d'autre part à mettre au cœur de l'aménagement et du développement durable de l'Aude des principes incontournables de préservation, de gestion économe et de valorisation.

Ainsi, les patrimoines majeurs et emblématiques représentent des ressources ou des moteurs du développement dont les impacts dépassent largement leur environnement immédiat, ce qui suppose des efforts conjoints des différents acteurs territoriaux pour assurer leur préservation, leur conservation et leur valorisation.

Il s'agit également d'avoir en permanence à l'esprit la volonté de préserver le foncier (dans toutes les opérations d'urbanisme, de gestion des espaces agricoles) et d'améliorer la gestion de la ressource en eau...

Ce capital non-délocalisable est à la fois un atout qui peut constituer un facteur d'attractivité économique, touristique, résidentielle, et une source de qualité de vie.



Une organisation territoriale équilibrée

Renforcer la synergie entre Narbonne et Carcassonne, les deux points d'équilibre du territoire, pour que le département conserve sa cohérence et devienne une interface incontournable.

■ Deux pôles d'équilibre : Narbonne et Carcassonne

L'agglomération du Carcassonnais et celle du Grand Narbonne constituent deux points d'équilibre dans le département. Elles irriguent chacune les territoires situés dans leur aire d'influence.

Leur positionnement les rend complémentaires :

Le Narbonnais est naturellement languedocien et tourné vers Béziers, Montpellier et l'arc Méditerranéen, en particulier du fait de la présence d'un port majeur. Son économie est davantage orientée vers l'extérieur du département. Le territoire a une forte vocation touristique saisonnière avec sa façade littorale.

Le Carcassonnais correspond au début du Sud-Ouest et est en relation directe avec Toulouse. Centre administratif majeur, il jouit d'une attractivité touristique régulière liée à son patrimoine historique (la Cité) et dispose d'un aéroport qui constitue une ouverture forte sur l'Europe.

Nul ne doute de la richesse issue de cette complémentarité. Pour autant, cette structure présente un risque de concurrence économique et démographique, qui peut entraîner un écartèlement du département.

Il apparaît donc indispensable d'affirmer Narbonne et Carcassonne comme étant les deux piliers ou pôles d'équilibre du département, en jouant de leurs complémentarités. Ces deux pôles d'équilibre doivent ainsi permettre aux dynamiques européennes et régionales de se rencontrer. Le département, plutôt que de subir sa position d'interface, pourra ainsi en faire un atout.

Ce rapprochement doit s'effectuer **grâce à trois facteurs.**

- **En premier lieu** ces espaces doivent être reliés ; **les infrastructures et les grands équipements du territoire**, qu'ils soient déjà en place, ou encore en projet, doivent être mis en synergie et constituer une armature :

Les infrastructures de transports telles que l'A61, la liaison ferrée Toulouse – Narbonne, le Canal du Midi constituent des traits d'union évidents entre les deux agglomérations. La capacité des infrastructures à mettre en relation Narbonne et Carcassonne pourrait être renforcée. En particulier, le cadencement des trains pourrait être amélioré pour qu'ils constituent, dans l'esprit, une sorte de « tram rural » assurant une liaison permanente entre les deux agglomérations. Par ailleurs, ce projet permettrait d'améliorer la desserte des autres pôles urbains.



Les infrastructures ou équipements tels que l'aéroport, le port de Port la Nouvelle, le projet de LGV Montpellier – Perpignan, le projet de gare nouvelle sont des équipements qui pourraient créer des développements différenciés et être clivants si leur valorisation n'est pas envisagée à une échelle départementale. Cela suppose de renforcer les liaisons entre ces équipements et les deux agglomérations (liaisons physiques, mais aussi intégration dans les stratégies de développement économique de chacun des territoires).

● **Le deuxième facteur** de rapprochement pourrait se concrétiser sur le plan **des services majeurs aux entreprises et aux personnes**. Enseignement supérieur, recherche et inno-

vation, offre de santé (hôpitaux, spécialités absentes dans les autres parties du département), développement de l'offre culturelle à rayonnement départemental (programmation, enseignements artistiques...) sont autant de domaines qui pourraient être concernés par une stratégie concertée, des propositions communes, appuyées par le Conseil général...

● **Le troisième et dernier facteur** est une condition essentielle à la réussite du projet de rapprochement des deux agglomérations : **la volonté collective des acteurs**. Cette mise en synergie doit reposer sur un partenariat réunissant le Conseil général et les deux agglomérations. Il s'agit ainsi de maintenir et amplifier sur le long terme cet esprit « union sacrée » qui a prévalu par exemple pour le projet de la LGV Montpellier – Perpignan.



Ériger cinq pôles urbains en réseau, pour renforcer l'unité départementale, et veiller à ce qu'ils irriguent le territoire par leur activité pour stimuler le développement.

■ Cinq pôles urbains en réseau

Les cinq pôles urbains réunissent un ensemble de fonctions économiques, commerciales, de services qui rayonnent largement au-delà de leurs limites. **Ces cinq pôles** sont répartis de la manière suivante :

2 sous l'influence du quadrilatère languedocien : Narbonne et Lézignan-Corbières.

3 sous l'influence de la plaque toulousaine : Carcassonne, Castelnaudary, Limoux.

Là encore, l'organisation géographique des 5 pôles urbains entre l'est et l'ouest du département constitue un risque de clivage. Ils doivent au contraire jouer en complémentarité et se positionner comme acteurs de l'articulation entre ces deux « plaques » : d'une part en structurant leur développement au sein de leurs territoires d'influence pour qu'ils s'inscrivent pleinement dans leur dynamique régionale ou interrégionale ; d'autre part en reliant entre eux leurs équipements ou services (intermodalité, économie, commerces, services...) afin de renforcer la colonne vertébrale du sillon audois et de jouer un rôle d'entraînement dans les espaces intermédiaires et les avant-pays.



La mise en réseau des cinq pôles urbains devra reposer sur les éléments suivants :

Le renforcement de l'accessibilité des pôles urbains entre eux : favoriser l'intermodalité en particulier entre les différentes formes de transports en commun (plateformes, parkings relais, coordination des horaires, billettique), entretien des infrastructures routières majeures reliant les pôles entre eux...

La complémentarité dans les stratégies économiques : il est nécessaire de renforcer ou construire les synergies entre les dynamiques de développement : valorisation et promotion des équipements majeurs des deux agglomérations (aéroport, port). Il s'agit également de chercher à construire des positionnements complémentaires des vocations économiques de chaque pôle.

La structuration des services à la personne et des commerces : organiser les services aux personnes de second rang (offre de santé spécialisée, offre culturelle et loisir, services publics), en complémentarité des services de rayonnement départemental, assurés par les agglomérations, et des services de proximité proposés par les communes dans les territoires intermédiaires ou les polarités rurales.

La diffusion vers les territoires intermédiaires sous influence directe : organiser les mobilités quotidiennes domicile/travail ou domicile/service entre chaque pôle urbain et les communes situées à proximité immédiate. Il s'agit d'éviter la concentration de l'offre commerciale et de services sur les pôles urbains qui pourrait renforcer le caractère résidentiel des communes sous influence avec de forts impacts sociaux (perte de liens sociaux dans les lieux d'habitat) et environnementaux (augmentation des transports individuels motorisés). Pour ce faire, les communes des territoires intermédiaires doivent offrir des commerces et services de proximité (commerces alimentaires, offre petite enfance, loisirs hebdomadaires...).

Par ailleurs, des complémentarités économiques et résidentielles doivent être affirmées entre Narbonne et Lézignan-Corbières afin :

D'organiser la croissance résidentielle de ce grand ensemble dans une logique de moindre pression sur les ressources foncières et naturelles.

De réguler d'éventuelles tensions ponctuelles du marché du foncier économique en renforçant et élargissant l'offre.

Pour les pôles de Carcassonne, Limoux et Castelnaudary, l'enjeu porte sur les collaborations qui doivent être développées avec la métropole toulousaine. La Communauté d'Agglomération et la Ville de Carcassonne ont décidé de participer au partenariat mené dans le cadre du dialogue métropolitain de Toulouse Métropole, qui constitue un lieu d'échanges entre les EPCI et leurs villes-centre pour affirmer le fait

urbain et concourir à sa reconnaissance. Il serait pertinent d'élargir ce partenariat à Limoux et Castelnaudary avec pour objectif :

D'assumer les migrations quotidiennes vers l'agglomération toulousaine en les organisant mieux en particulier sur Castelnaudary et Carcassonne.

De favoriser l'accueil d'entreprises pour assurer le desserrement économique de Toulouse au sein de l'ouest audois, en créant les conditions d'accueil d'activités.

Enfin, une attention particulière devra être portée aux relations entre Carcassonne et Lézignan-Corbières : cet espace constitue un noyau central du territoire, un point de jonction supplémentaire entre les deux plaques. Ces deux pôles urbains doivent jouer un rôle coordonné pour assurer une diffusion du développement dans les avant-pays situés au sud du département.



Développer une architecture de polarités rurales : les bourgs-centres, pour assurer à chacun un accès aux services et aux commerces et intégrer les avant-pays dans la dynamique locale.

■ Un maillage des avant-pays avec des bourgs-centres

Les territoires les plus ruraux (sud de la Haute Vallée, Haute Corbières et une partie de la Montagne Noire) disposent d'une attractivité résidentielle forte, liée à la qualité des paysages, le climat ou le patrimoine bâti... Mais ils rencontrent des difficultés pour maintenir les services publics, les services de santé, les commerces de première nécessité, ou pour attirer des créateurs d'activité et d'entreprise au regard de la faible densité de population ou de leur manque de proximité avec les pôles urbains.

Afin de garantir l'attractivité résidentielle et économique de ces territoires, tout en recherchant la meilleure efficacité des moyens publics mis en œuvre, il apparaît nécessaire de prendre appui sur des bourgs-centres jouant le rôle de « polarités rurales » qui viendront compléter le réseau des pôles urbains. Ainsi, ils auront trois rôles distincts :

Assurer, lorsque l'initiative privée ou les services de l'État sont déficients, **la présence physique et pérenne des services considérés comme essentiels** :

- Les commerces alimentaires (boulangeries, épicerie-alimentation) et de proximité (presse, bars).
- Les services de santé de base (médecins généralistes, soins infirmiers, pharmacies).
- Les services publics (centres des impôts, CPAM, CAF, services aux administrés du type carte grise...).

Pour les entreprises, ils pourraient **concentrer** éventuellement **les Zones d'Activités Économiques**, et être prioritaires pour le déploiement du très haut débit.

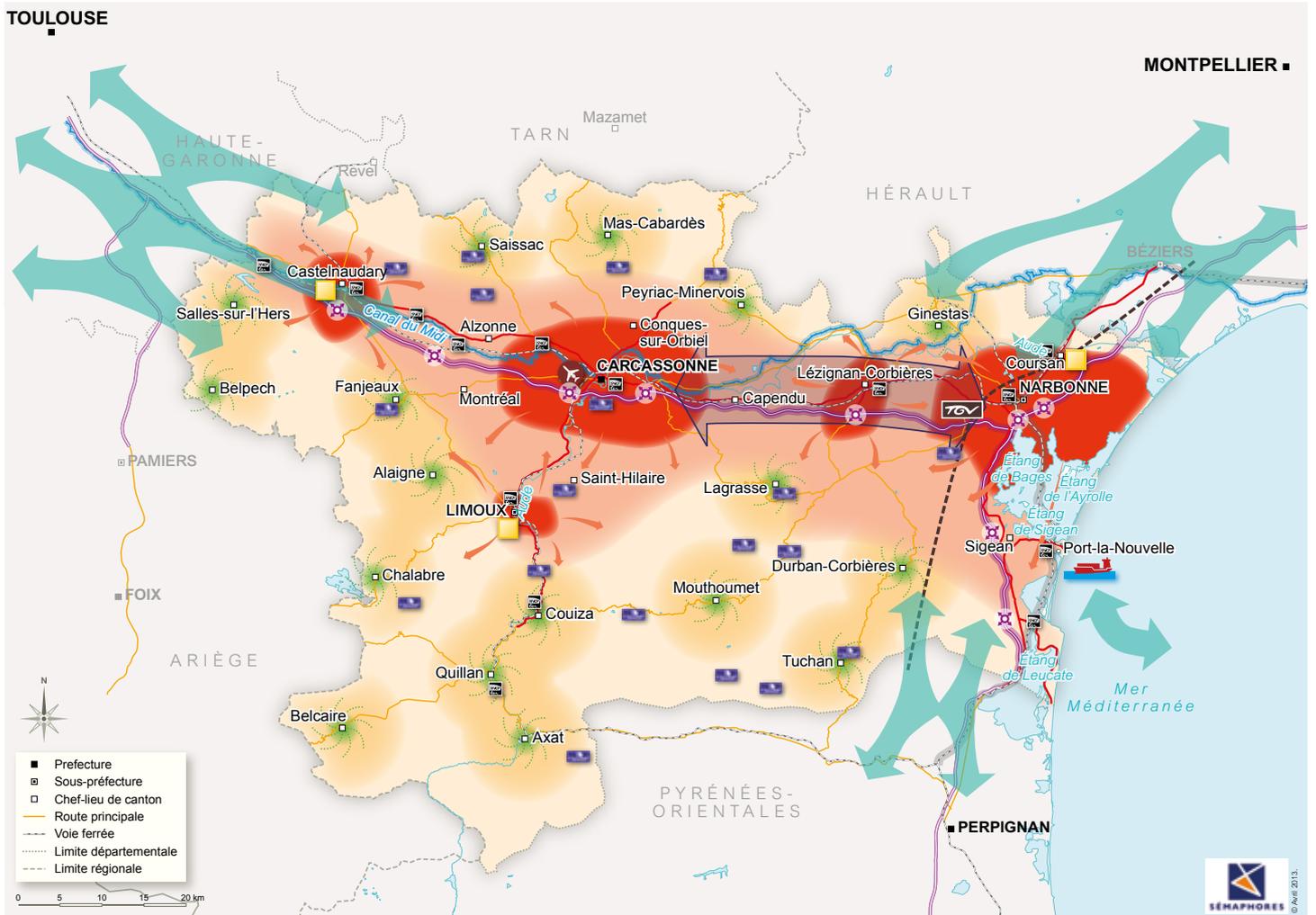
Organiser la mobilité des avant-pays :

les polarités rurales constitueront des nœuds pour la structuration de la desserte des lignes Audelignes, l'organisation du transport à la demande (à penser en termes de flux et de publics prioritaires, comme les personnes âgées et les jeunes), prioriser les interconnexions routières avec les pôles urbains...

Les pôles ruraux seront répartis dans les avant-pays de manière à mettre les habitants à distance raisonnable de ces services. Les interventions du Conseil général auront pour but de renforcer ces bourgs-centres, et surtout leur fonction d'irrigation du territoire.

La définition de ces polarités rurales doit relever d'un travail fin reposant à la fois sur une analyse statistique de l'organisation des services et commerces présents dans les avant-pays, complétée par une analyse *in situ* permettant d'avoir une approche plus qualitative, dans une logique de « territoires vécus » par bassin de vie. Cette démarche pourrait être stimulée par l'élaboration de SCoT ruraux et de SCoT mixtes Urbain/Rural.

Le pacte territorial à horizon 2030



- | | | | |
|--|---|----------------------------------|--|
| Pôles urbains | Projet de ligne Montpellier-Figueras (une LGV à 300 km/h) | PRAE | Sorties d'autoroutes |
| Territoires intermédiaires | Projet de gare TGV à Montredon | Sites pôles « pays cathare » | Gares (TER ou cars) |
| Couronne périurbaine et communes multipolarisées | Projet de modernisation de la ligne actuelle (avec augmentation des capacités entre Montpellier et Perpignan) | Canal du Midi | Aéroport international |
| Interrelations entre les 2 pôles | | Autoroutes | Port-la-Nouvelle, 3 ^e port de commerce français en Méditerranée |
| Polarités rurales | | Axes routiers quotidiens majeurs | |



Une mise en œuvre partenariale du schéma

■ Pilotée par le Conseil général et les intercommunalités

L'élaboration du SDADDT de l'Aude a été pilotée par le Conseil général en partenariat avec l'ensemble des acteurs territoriaux et économiques. Il en ira de même pour sa mise en œuvre concrète. Les partenaires veilleront à ce que l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre des actions soient cohérentes avec les objectifs du SDADDT. Il s'agira notamment de travailler de concert à travers deux types de projets :

Les grands projets structurants, qui visent à inscrire le département dans les dynamiques régionales et européennes, feront l'objet de démarches type « Grands projets » dans une logique de partenariat (union sacrée) entre les principales collectivités concernées. Ces projets seront portés collectivement auprès des partenaires institutionnels. Les engagements financiers de chaque partie seront précisés au cas par cas.

Les projets départementaux, issus en particulier des compétences du Conseil général, seront élaborés dans une logique de diffusion fine sur l'ensemble du département à travers des contrats type « contrats d'objectifs thématiques » qui seront établis avec les partenaires concernés. Ces contrats définiront les engagements des différentes parties tant sur le plan des actions à conduire que des engagements financiers.

■ Un cadre de référence articulé avec les schémas sectoriels départementaux

Vis-à-vis des schémas sectoriels, le SDADDT doit être considéré comme un cadre de référence. Il fixe une stratégie d'aménagement et de développement à long terme, à travers des orientations stratégiques et des principes d'organisation du territoire départemental. Il fixe également des objectifs sectoriels prioritaires en articulation avec les schémas sectoriels établis sur du moyen terme (3 à 5 ans) et révisés régulièrement.

Les schémas sectoriels permettront de préciser et décliner les objectifs thématiques du SDADDT.



Des instances de gouvernance partenariales

Le suivi de la mise en œuvre du SDADDT nécessite une gouvernance particulière, à la hauteur de l'ambition du projet. Ainsi les instances suivantes seront mises en œuvre :

Une instance de suivi, la Conférence Territoriale : composée de représentants du Conseil général, des EPCI, du Parc Naturel Régional, des Pays. Cette instance sera réunie une fois par an par le président du Conseil général afin de présenter l'avancement du schéma et d'intégrer les nouveaux projets.

Une instance de pilotage (le Comité de Pilotage) : présidée par le Président du Conseil général, et composée, comme lors de la phase d'élaboration du SDADDT, de représentants du Conseil général, des pôles urbains et du Comité de Liaison Inter Consulaire de l'Aude (CLIDA), elle aura pour vocation de :

- suivre l'avancement de la mise en œuvre du SDADDT, de prendre connaissance des travaux d'évaluation,
- redéfinir les priorités ou ajuster les orientations thématiques ou territoriales au regard d'éléments de contexte ou de conjoncture nouveaux,
- assurer le pilotage des grands projets, établir des positions communes sur de nouveaux projets d'équipements. Elle tiendra le rôle de conférence des grands équipements.

Une instance de suivi technique : composée de représentants techniques des structures membres du COPIL, il assurera la préparation des COPIL et suivra la mise en œuvre du schéma à travers les tableaux de bords.



Conception : CGI1 Service Communication / ANATOME / photo : ©CG11 - Thinkstock

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE

Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 9

Tél. : 04 68 11 63 56

Mail : develop-territorial@cg11.fr

